

## ***Proposition de préparation à la readiness***

***(R-PP)***

# **ANNEXES**

***Pays : République Centrafricaine***



***Date de soumission formelle : Septembre 28, 2011***

***[01 Août 2011]***

***Format de soumission :***

***Version 5 du brouillon de travail (révisé du 22 décembre 2010)***

***A utiliser par les pays qui soumettent une proposition de préparation à la readiness (R-PP) pour le***

**Fonds du partenariat pour le carbone forestier (FCPF)**

**Programme des Nations Unies sur la REDD (UN-REDD)**

*Décharge : la Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données incluses dans les Propositions de préparation à la readiness (R-PP) soumises par les pays participants au REDD+ et n'accepte aucune responsabilité en lien avec les conséquences induites par leur utilisation. Les frontières, couleurs, dénominations et toute autre information liée à n'importe quelle carte des R-PP n'impliquent pas, de la part de la Banque mondiale, de jugement sur le statut juridique des territoires ou l'acceptation des frontières.*

## Table des matières de la R-PP

<b>Informations générales</b>	3
CONTACT	3
EQUIPE DE DEVELOPPEMENT DE LA R-PP	3
RESUME DE LA R-PP	3
RESUME POUR DECIDEURS	4
ACRONYMES	8
<b>Composante 1 : Organiser et consulter</b>	12
1a. Arrangements nationaux pour la gestion de la préparation	12
1b. Consultation et dialogue avec les groupes de partie prenante clés	18
1c. Consultation et Processus de Participation	24
<b>Composante 2 : Préparer la stratégie REDD+</b>	30
2a. Analyse des politiques et de la gouvernance relatives à l'utilisation des terres et à la forêt	30
2b. Options stratégiques REDD+	50
2c. Cadre de mise en œuvre REDD+	62
2d. Impacts sociaux et environnementaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre du R-PP	71
<b>Composante 3 : Développer un niveau de référence</b>	78
<b>Composante 4 : Elaborer un système de suivi</b>	89
4a. Emissions et absorptions	89
4b. Bénéfices multiples, autres impacts et gouvernance	103
<b>Composante 5 : Calendrier et budget</b>	104
<b>Composante 6 : Elaborer un cadre de suivi et d'évaluation</b>	109
Annexe 1b: Consultation et participation	110
Annexe 2a : Analyse des politiques et de la gouvernance relatives à l'utilisation des terres et à la forêt	157
Annexe 2b : Options stratégiques REDD+	158
Annexe 2c : Cadre de mise en oeuvre REDD+	159
Annexe 2d : Impacts sociaux et environnementaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre du R-PP	162
Annexe 3: Développement d'un niveau de référence	165
Annexe 4a : Elaborer un système de suivi des émissions et absorptions	167

## **Annexe 1b: Consultation et participation**

- 1. Liste des acteurs rencontrés entre septembre 2010 et janvier 2011 et comptes-rendus**
- 2. Compte-rendu et liste des participants à la réunion préparatoire à l'atelier de lancement officiel des travaux d'élaboration du R-PP– Siège du WWF, Bangui – 11 août 2010**
- 3. Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de lancement officiel – Palais de l'AN, Bangui - 3-4 septembre 2010**
- 4. Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de revue à mi-parcours des travaux d'élaboration du R-PP – Siège de l'ENAM, Bangui – 27 octobre 2010**
- 5. Compte-rendu et liste des participants de l'atelier avec la société civile – Salle de conférence du MEFCP, Bangui – 2 novembre 2010**
- 6. Compte-rendu et liste des participants atelier avec le secteur privé – siège du WWF, Bangui – 9 novembre 2010**
- 7. Compte-rendu et liste des participants à l'atelier avec l'administration - siège du WWF, Bangui – 10 novembre 2010**
- 8. Compte-rendu et liste des participants de l'atelier régional pour présentation des concepts de REDD+ et des travaux du R-PP – Mairie, Mbaïki – 14-15 novembre 2010**
- 9. Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de prévalidation du R-PP – Rock Hôtel, Bangui – 21-22 décembre 2010**
- 10. Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de validation du R-PP – Stade 20 000 places, Bangui – 11-12 janvier 2011**
- 11. Liste des acteurs à rencontrer entre janvier 2011 et décembre 2013**

➔ Annexe 1b-1 – Comptes-rendus détaillés des consultations faites individuellement

Date	Prénom, NOM	Fonction et Institution	Thèmes abordés et résumé des points clés
<b>➔ SOCIETE CIVILE</b>			
17/09/10	Didier KILEMEBE	Secrétaire exécutif de l'ONG Echelle	Il faut mettre en oeuvre la REDD sur la base d'une politique et de stratégies cohérentes et définir un cadre institutionnel clair de sorte que le dialogue soit ouvert et que chacun sache à quoi s'en tenir ; Quels seront les bénéfices pour les populations locales : le commerce du carbone a-t-il plus de valeur ajoutée que le commerce du bois ? ; Il faut pousser les exploitants forestiers à reboiser ; Il faut mettre en place un mécanisme de gestion concertée des fonds ;.
17/09/10	Lewis MBOLINANI	Coordonnateur national de l'ONG JUPEDDEC	La REDD+ peut être une opportunité pour l'Est du pays en permettant la réglementation de la transhumance et la recolonisation de la végétation dans les zones dégradées.
17/09/10	Renaud GOYEMA	Cadre dans l'ONG CODICOM	La REDD+ peut être une opportunité si elle contribue à l'élaboration de textes de Loi pour une gestion intégrée des ressources naturelles, dans le respect des priorités du DSRP.
17/09/10	Nestor TOGO IMA	Cadre au CODICOM	La REDD+ gagnerait à être un processus simple, de proximité, facilement reproductible et devrait aussi aller au-delà du carbone car la forêt est plus que le carbone.
19/09/10	Patrice PASSE SANAND	Président de l'OCDN	Présentation des activités historiques et actuelles des ONG ; Echange de vue ouvert sur l'état de la gouvernance forestière en RCA et les causes actuelles et futures de déforestation et dégradation.
19/09/10	Jérôme SITAMON	Coordonnateur de la MEFP	
19/09/10	Paul DOKO	Directeur de ACAPE	
26/11/10	Eléonore AGBA	Membre de l'association La bonne semence (LBS)	
26/11/10	Maurice ZENGBE	Bûcheron	Explications sur les pratiques d'exploitation forestière artisanale ; Discussion sur les avantages / inconvénients posés par la REDD+ en matière d'exploitation forestière artisanale.
26/11/10	Ousmane ARDO	Président d'une asso. représentative des Peulh	Information sur les objectifs et activités de l'association ; Explications sur les pratiques de transhumance et l'impact du bétail sur les forêts ; Discussion sur les avantages / inconvénients posés par la REDD+ en matière d'élevage
26/11/10	Ibrahim BOUBA	Président de l'asso. des bouchers Peulh du PK12	Information sur les circuits de production et vente de bétail en RCA ; Discussion sur les avantages / inconvénients posés par la REDD+ en matière d'élevage.
<b>➔ SECTEUR PRIVE</b>			
07/10/10	Arnaud DOTHE	Vice-président à la Coopérative minière	Explications sur les pratiques d'exploitation minière ; Discussion sur les avantages / inconvénients posés par la REDD+ en matière d'exploitation minière.
07/10/10	Ibrahim FAKHOURY	Directeur technique de la SEFCA	La REDD+ est une opportunité si elle peut appuyer les exploitants à exploiter mieux (promotion des PEA, de l'EFI, de la certification) en les appuyant dans leur démarche de progrès. L'écologie et l'environnement doivent aller ensemble
29/09/10	Philippe GADEN	Directeur de la société IFB	La gouvernance forestière doit mieux prendre en compte les aspects environnementaux

29/09/10	Monsieur GOTHAR	Cadre chez CENTRAPALM	Même si les plantations séquestrent moins de carbone que les forêts naturelles, il faudrait - dans le cadre de la REDD+ - relancer la culture de palmier en (facilitant notamment la fourniture d'intrants et de semences améliorées) ; Il faut reconquérir et ne faire produire que les 1 084 ha de plantations actuelles pour éviter la déforestation.
16/10/10	Yvon KAMACH	Directeur général du Groupe KAMACH	Le taux de transformation des grumes n'est pas respecté, d'où perte de recettes dans la filière. De plus, une stratégie d'augmentation de la transformation (plutôt que de la seule exploitation) permettrait de limiter la pression forestière ; Il y a une sous information des exploitants forestiers sur le concept de « crédit carbone ». Il faut qu'ils soient mieux impliqués dans les débats nationaux sur le REDD+, via notamment le syndicat des forestiers.
<b>→ ADMINISTRATIONS</b>			
17/09/10	Yves YALIBANDA	Point focal COMIFAC	La REDD+ est une opportunité certes, mais il faut évaluer les atouts/contraintes en terme de lutte contre la pauvreté ; Il faut évaluer le coût d'opportunité entre vendre du bois ou vendre du carbone ; Il faut bâtir sur ce qui a déjà été fait en matière de conservation, PEA et reboisement.
22/09/10	Moussa OUSMAN	Directeur des études et des statistiques au Ministère de l'énergie	Il n'y a pas de stratégie claire du Ministère pour promouvoir des sources d'énergie alternatives au bois ; Le Ministère n'a pas de ressources publiques pour subventionner le gaz, comme cela est fait au Tchad. La population n'a qu'à recourir aux foyers améliorés.
07/10/10	Bob KONZI	Conseiller biodiversité au cabinet du MEFCP	Il faut informer largement les acteurs sur le processus et renforcer leurs capacités ; Il faut que l'ancrage institutionnel permettent à tous les acteurs de décider librement et d'une manière éclairée ; Il faut éviter l'accaparement du processus par tel Ministère ou telle institution ; Il faut porter une attention particulière aux avis des communautés et produire des textes précis pour encadrer cela.
27/10/10	Joseph DANGA	Directeur de l'appui aux acteurs du développement agricole au MDRA	La REDD+ est une opportunité pour moderniser l'agriculture mais elle ne doit pas occulter la sécurité alimentaire ; Le MDRA entend élargir les parcelles et doter les exploitants d'équipements modernes.
28/10/10	Samson KOKAMY YAMBERE	Chef de service phytosanitaire au MDRA	Il est nécessaire de produire plus tout en conservant le sol puisque le sol est un capital de production : en ce sens, la REDD+ est une opportunité car elle peut contribuer à la sédentarisation de l'agriculture et son association avec l'élevage, ce qui diminuerait la pression sur les sols ; Pour que ceci se réalise, il faudrait que le MDRA dispose d'une véritable politique agricole nationale, qui ne peut être créée sans une forte volonté politique.
28/10/10	Lézin VOYEMAWA	Chef de Service du petit bétail au MDRA	La REDD+ serait une opportunité si elle aidait le MDRA à mener des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre les feux de contre saison et la promotion des cultures fourragères ; Il faudra pour cela des financements pour relancer les programmes déjà arrivés à terme : si la REDD peut appuyer la reprise de ces activités, ce serait intéressant.
28/10/10	Jacques YAGUELKE	Assistant du Directeur général de l'élevage au MDRA	Le MDRA réfléchit à l'élaboration d'un Code agro-pastoral pour réglementer la transhumance désordonnée des éleveurs centrafricains et surtout de ceux venant du Tchad et du Soudan ; La REDD+ est une opportunité pour relancer les politiques en matière d'élevage, abandonnées faute de moyens. On pourrait procéder à l'affectation de parcelles (de 50 000 à 90 000 ha) pour organiser la rotation des troupeaux.
28/10/10	Jacky TCHABASSIM Y	Directeur du suivi et de la planification au MDRA	La REDD+ est une opportunité de financement et de modernisation de l'agriculture : il faudrait intensifier l'agriculture en fertilisant le sol et en mécanisant, mais trouver le juste milieu pour éviter la destruction des écosystèmes ; Elle doit donner l'occasion aux différents Ministères de travailler ensemble.

27/10/10	Augustin MEDI	Responsable du Projet aire protégée de Bangassou	Explications sur les activités menées dans les zones protégées, notamment en matière de lutte contre l'exploitation minière illégale et de promotion du développement local ; Discussion sur les avantages / inconvénients posés par la REDD+ en matière de conservation des forêts.
27/10/10	Dr KOUMANDA	Directeur Général de l'élevage au MDRA	Informations sur l'historique et la situation actuelle de l'élevage et les causes actuelles et futures de pression sur les forêts due à l'élevage
27/10/10	Joseph NAMFIO	Directeur général de l'agriculture au MDRA	Informations diverses sur les parcs nationaux, l'exploitation minière, les politiques de développement local durable
27/10/10	Emmanuel NAMFEI	Cadre du MDRA	Informations diverses sur (i) Aires protégées de Dzanga-Sangha, (ii) Projets du WWF en RCA et perspectives, (iii) Causes actuelles et futures de la dégradation et de la déforestation
12/10/10	Domitien MOKONDJI	Directeur de la santé animale au MDRA	Informations diverses sur (i) Historique et situation de l'élevage et (ii) Causes actuelles et futures de la dégradation et de la déforestation
12/10/10	Jean-Baptiste MAMANG	Directeur de la DFAP au MEFCP	Informations diverses sur (i) Activités de la DFAP, (ii) Difficultés de gestion des aires protégées, (iii) Statistiques sur les aires protégées
12/10/10	Théodore MBARO	Directeur de la DGEF au MEFCP	Informations diverses sur (i) Activités de la DGEF et (ii) Politiques forestières en RCA
12/10/10	Basile TITO	Directeur du PGPRF	Informations diverses sur (i) Résultats du projet et perspectives, (ii) Causes actuelles et futures de la dégradation et de la déforestation
16/10/10	G. Hyacinthe YABOUA	Directeur des mines au Ministère des mines	Informations diverses sur les pratiques d'exploitation minière en zone forestière
16/10/10	Lambert GNAPELET	Cadre de SATOM, société de travaux publics	Informations diverses sur l'impact des infrastructures routières sur l'environnement
16/10/10	Ralph DEGUE NAMBONA	Cadre au MEE	Informations sur les procédures d'évaluation environnementale
16/10/10	Yves TANAISSE	Cadre au Ministère des affaires sociales	Informations sur les (i) Conséquences sociales des déplacements involontaires et la (ii) Prise en charge du genre dans les évaluations environnementales
16/10/10	André SERBOUA	Cadre à la Direction générale des politiques et stratégies du Ministère des finances et du budget	Le modèle TABLO a été développé dans le cadre de l'élaboration du DSRP. Il prend bien en compte la démographie : dans ce modèle, les taux de croissance passés sont utilisés pour faire la projection de la population ; Des cadres du FMI ont commenté ce modèle, en soulignant notamment la vétusté de la base de données utilisée (1985). Des travaux conjoints avec les Ministères sectoriels sont nécessaires pour récolter de nouvelles données.
21/10/10	Perkys MBAINODJIM	Directeur général par intérim à l'ICASEES	Dans le cadre du DSRP, le modèle MODESS a permis de faire la projection d'indicateurs de pauvreté ; Cependant, les données d'entrée utilisées sont trop anciennes : de nouvelles enquêtes doivent être financées et menées ; L'ICASEES a les capacités et le rôle de centraliser l'information statistique ; L'ICASEES dispose de peu de données sur le secteur de l'environnement.
21/10/10	Raphaël BOUE	Chef de service des statistiques sociales à l'ICASSES	
21/10/10	Parfait Maixent NALIBERT	Chef de service des statistiques des prix à l'ICASSES	
21/10/10	Prospère	Directeur du CDF	Dans la version 2 de l'Atlas forestier interactif (à venir), les informations sur les routes seront mises à jour dans les

	NAKOE		<p>zones situées hors PEA ;</p> <p>Il n'y a pas de donnée sur le carbone forestier en RCA ;</p> <p>Les sociétés forestières doivent envoyer au MEFCP des fiches remplies chaque mois. Elles contiennent des données classées en trois thèmes : (i) exploitation, (ii) transformation et (iii) commercialisation. Les capacités humaines et techniques au sein du MEFCP sont bonnes pour le suivi de ces données ;</p> <p>L'OEFB recueille la plupart de ses données au CDF et le CDF récupère quelques données de l'OEFB. Les données d'inventaire sont au PARPAF mais doivent être transférées au CDF ;</p> <p>L'ensemble des données de suivi de la filière bois devraient être disponibles à partir de l'année prochaine.</p>
25/10/10	Joseph DANGA	Directeur de l'appui aux acteurs du développement agricole au MDRA	<p>Les statistiques pastorales et agricoles sont censées être récoltées par la Direction des statistiques du MDRA, en relation avec les services déconcentrés du Ministère. Force est de constater qu'elle est en fait peu opérationnelle ;</p> <p>Avant, les données de production étaient produites annuellement, puis ont fait l'objet d'enquêtes légères. La dernière enquête légère a été menée en 1992, ce sont les dernières données fiables. La direction des statistiques est aussi censée faire des projections pour l'année en cours sur les superficies cultivées et les productions, concernant l'agriculture vivrière et de rente. C'est là encore peu fiable.</p>
14/10/10	Dr Jean-Claude BOMBA	Directeur général de la prévention des risques au MEE	Le MEE souffre d'un déficit en ressources humaines et est trop dépendant du MEFCP (le MEE occupe par exemple une partie des locaux du MDRA et n'a pas de locaux propres).
18/10/10	Emmanuel GOUMBANGO	Chef de service des textes et lois au MEFCP	<p>Discussions sur (i) présomption de domanialité, (ii) taxes forestières et (iii) atouts et contraintes posés par la vente de crédits carbone par l'Etat et la mise en place d'un potentiel fonds REDD+ ;</p> <p>Le concept de forêt communautaire est nouveau et encore peu mis en pratique en RCA.</p>
18/10/10	Maurice YONDO	Ancien Ministre en charge des eaux et forêt	Il est nécessaire de gérer de façon transparente les fonds REDD+ et de sensibiliser largement sur le concept REDD+.
18/10/10	Dominique G. GOUADAKPA	Ingénieur en chef des eaux et forêts	Rappel des mesures actuelles en matière de (i) Exploitation durable, (ii) PEA et (iii) Répartition des taxes.
19/10/10	Nicolas BALO	Chef de service des études d'impact au Cadastre	Clarification sur le droit foncier : utilisation ne vaut pas titre ! Il y a conflit entre droit écrit et droit coutumier : ce dernier est devenu le mode principal d'acquisition et il y a une tolérance face aux implantations anarchiques.
22/12/10	Florent ZOWOYA	Directeur national du projet ECOFAC	Les deux zones d'activité d'ECOFAC sont en forêt humide au Sud-Ouest (8 000 km <sup>2</sup> ) et en savane sèche au Nord-Est (80 000 km <sup>2</sup> ). La forêt de l'Est se vide et les populations se regroupent autour des axes routiers et dans les villes, à proximité desquelles la pression est accentuée. Il y a cependant plus de pression sur la faune que sur la flore.
<b>→ UNIVERSITE, RECHERCHE</b>			
22/12/10	Madame KONDAOULE	Consultante indépendante	Le processus d'attribution des PEA doit être de plus en plus transparent et devra prendre en compte les avis de l'Observateur indépendant, dans le cadre du FLEGT.
22/12/10	Aristide M. OU-ESSEBANGA	Experts en télédétection/ SIG au LACCEG	De nombreuses études cartographiques ont été et sont menées au LACCEG et les capacités sont bonnes en la matière. Une base contient de nombreuses données localisées (routes, mines, etc.). Par contre, le (i) LACCEG manque d'images pour estimer les taux de déforestation historiques - certaines images Landsat existent mais pas sur tout le pays, (ii) l'utilisation de GEOMOD n'est pas maîtrisée et (iii) Les missions de terrain sont rendues difficiles en raison du manque de matériel (GPS, ordinateurs, appareils photos, ...) et des problèmes d'insécurité au Nord.
22/12/10	Alfred Bertin BANGARA		
22/12/10	Arnaud RAULIN		
22/12/10	Martial GAPIA	Chercheur au CIFOR	Le CIFOR ne travaille pas sur la REDD+ ni le carbone en RCA.

25/12/10	Leparfait MA-GOUMBALA	Chef du service recherche développement à l'ACDA	Jusqu'en 1992, sept cultures vivrières faisaient l'objet d'enquêtes annuelles ; maintenant, les estimations sont faites à dire d'expert. Les dernières statistiques agricoles ont été produites pour les Etats généraux du développement rural ; Un service a été crée à l'ACDA pour la mise en place d'une base de données des statistiques agricoles, alimentée par les services régionaux du MDRA, mais il y a un manque de financement pour travailler sur le terrain.
25-oct	Yvon-Patrick SENGUELA	Point focal OSFAC	L'OSFAC et le MEFCP devraient signer un protocole d'accord pour la fourniture de données satellites par l'OSFAC. Il existe avec certitude des images Landsat sur la période 2002-2009. A voir pour la période 1990-2010.
15/10/10	Dr Damienne NANARE	Maître de conférences à l'Université de Bangui	Informations sur (i) Facteurs socio économique et culturel de pression sur les forêts, (ii) Prise en compte de la population et des collectivités locales, (iii) Présomption de domanialité
<b>PARLEMENT ET CES</b>			
26/11/10	Jean-Serge BOKASSA	Membre de la Commission ressources naturelles de l'AN	Vues sur (i) Facteurs socio économique et culturel de pression sur les forêts, (ii) Prise en compte de la population et des collectivités locales, (iii) Avis des élus sur les dispositions légales à prendre en matière de mise en œuvre de la REDD+
27/11/10	Honorable MOKOLE		
26/11/10	Pierre MBOUA	Membre de la Commission finances de l'AN	
27/11/10	Honorable NODIER	Membre de la Commission textes de l'AN	
27/11/10	Prince DONDIA	Représentant des jeunes au CES	Info sur (i) Facteurs socio économique et culturel de pression sur les forêts, (ii) Prise en compte de la population et des collectivités locales, (iii) Avis des Conseillers sur les dispositions légales à prendre en matière de REDD+
<b>ONG INTERNATIONALES ET BAILLEURS</b>			
21/10/10	Jean-Bernard YARISSEM	Représentant résident du WWF RCA	Informations sur (i) Aires protégées de Dzanga-Sangha, (ii) Autres projets du WWF en RCA et perspectives, (iii) Causes actuelles et futures de la déforestation et dégradation
16/09/10	Saturnin MANDIMOU	Coordinateur - Programme forêt du WWF RCA	Il faut faire une analyse comparative des bénéfices tirés de REDD+ et ceux découlant des PEA et/ou aires protégées et/ou activités génératrices de revenus dans la zone du Sud-Ouest ; Il faut redéfinir le concept de communautés autochtones en ce qui concerne les Mbororo.
14/09/10	Dr. Aline MALIBANGAR	Coordinatrice - Programme énergie et environnement du PNUD	La RCA n'a pas de choix à faire dès lors que le processus est global et procède de la gestion durable des ressources pour l'équilibre climatique au niveau mondial : il faut entrer dans la REDD+ ; Le processus REDD+ est aussi une opportunité économique pour la RCA.
25/10/10	Hugues MARION	Directeur de l'AFD Bangui	Les projets de l'AFD en RCA concernent principalement (i) Développement minier et routier, (ii) Gouvernance forestière et (iii) Conservation forestière.
13/10/10	Hervé MAÏDOU	Chef de projet adjoint de PARPAF	Les exploitants forestiers ne sont pas les responsables de la déforestation et de la dégradation, car les plans d'aménagement contribuent à réduire ces dernières. Le PARPAF a contribué à la bonne gouvernance forestière.
15/10/10 22/10/10	Didier HUBERT	Chef de projet PARPAF	PARPAF a déterminé le changement de couvert sur 2002-2008 dans les PEA, en tenant compte de la vitesse d'évolution du front agricole et de la croissance démographique. Une projection a été faite sur 2013-2038 avec l'aide du LACCEG, en considérant différentes vitesses d'avancement du front.



**→ Annexe 1b-2 - Compte-rendu et liste des participants à la réunion préparatoire à l'atelier de lancement officiel des travaux d'élaboration du R-PP– Siège du WWF, Bangui – 11 août 2010**

**Déroulement**

Sur initiative de la CN REDD+, appuyée financièrement par le WW-RCA, une réunion d'information à l'endroit des trois groupes d'acteurs (administration, secteur privé et société civile) a eu lieu dans la salle de réunion du WWF. Quatorze personnes ont pris part à cette réunion.

Le Coordinateur a présenté les processus REDD+ et R-PP. Il a insisté sur le fait que les différents acteurs devront s'impliquer en vue d'émettre leurs points de vue sur les différents aspects du R-PP.

Il a aussi annoncé la tenue prochaine de l'atelier de lancement officiel du processus R-PP et proposé à chaque groupe d'acteurs de désigner un représentant, qui fera une communication pendant l'atelier. Il a aussi demandé quel quota de places devait être réservé à chaque groupe d'acteurs.

**Recommandations**

- M. Mba Limbingo NGAKEU a été retenu pour le groupe de la société civile. Les autres groupes ont promis de transmettre le nom de leurs représentants plus tard ;
- Le quota affecté à la société civile est de neuf invités ;
- Il est demandé transmission des documents de l'atelier une semaine à l'avance.

**Liste des participants**

N°	Prénom et nom	Fonction et institution
1	Yves Delord MOUSSA	Représentant de l'ONG OCDN
2	Bertin TCHIKANGUA	Chargé du programme forêt du WWF-Carpo
3	Bienvenu KEMANDA YOGO	Représentant de l'ONG MFEP
4	Dieudonné NGONIWO	Représentant de l'ONG Fondation de recherche et d'action pour le développement (FRAD)
5	Jean NGOUNGOGBIA	Représentant de l'ONG MFEP
6	Jean-Bernard YARISSEM	Représentant résident du WWF-RCA
7	Joseph BINDOUMI	Représentant de la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme (LCDH)
8	Léon GOUMOKOGNA	Chef de service sols au MEE
9	M. ZANRE NGOMBALA	Représentant UICN/CARPE
10	Mba L. NGAKEU	Représentant du CODICOM
11	Nadège WILIBIZON	Représentant du Groupement des éleveurs et agriculteurs de Bimo Boali
12	Odette YABOUE	Représentant de l'association A Mama ti Gbazabangui
13	Philomène BIA	Représentant de l'association femme et environnement - Bata gbako
14	Yam DIMASSE	Représentant du Groupement des agriculteurs pour la lutte contre la désertification (GALD)

## ➔ Annexe 1b-3 - Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de lancement officiel – Palais de l'AN, Bangui - 3-4 septembre 2010

### Déroulement

Organisé par le MEE avec l'appui des partenaires au développement, l'atelier de lancement du processus REDD+ en RCA s'est tenu à Bangui dans l'hémicycle de l'AN du 3 au 4 Septembre 2010. L'atelier a réuni 70 participants constitués des cadres de l'administration, des représentants des ONG, du secteur privé, des parlementaires et des partenaires au développement, notamment le WWF, l'AFD, la BM et le PNUD.

La cérémonie d'ouverture de cette réunion était présidée par M. Faustin Archange TOUADERA, Premier Ministre. Cinq allocutions d'ouverture ont été faites par (i) M. Jean-Bernard YARISSEM, représentant résident du WWF, (ii) M. Hugues MARION, représentant résident de l'AFD, (iii) M. Bo SCHACK, représentant spécial adjoint du Secrétaire général de l'ONU, coordinateur résident et humanitaire, (iv) M. le représentant résident du PNUD et (v) Mme Mike Van GINNEKEN, représentante par intérim de la BM.

Dans son discours d'ouverture, M. le Premier Ministre, a rappelé que la RCA, à l'instar des autres pays en développement, n'est pas épargnée par les effets néfastes du changement climatique, lesquels s'ajoutent à d'autres défis tels que la lutte contre la pauvreté, la baisse de l'aide publique au développement, les conséquences des crises économiques et financières, etc.

Il a ensuite introduit les présentations et travaux de groupe, qui portaient sur cinq thèmes spécifiques : (i) Mise en place des dispositifs nationaux de gestion et de consultation avec les parties prenantes, (ii) Elaboration d'une stratégie REDD+ efficace et équitable, (iii) Etablissement d'un cadre national de mise en œuvre de la REDD+, (iv) Etablissement d'un niveau de référence des émissions de GES et (v) Système MNV.

Après la cérémonie d'ouverture et le retrait des officiels, le bureau de l'atelier a été mis en place : (i) Président : M Gaétan Roch MOLOTO-A-KENGUEMBA, Conseiller développement durable et environnement au cabinet du Premier Ministre, (ii) Vice-président : M. Hervé MAIDOU, Chef Adjoint du PARPAF, (iii) Rapporteur : M. Bob Félicien KONZI-SARAMBO, Conseiller biodiversité au cabinet du MEE, (iv) Rapporteur adjoint : M. Patrice PASSE-SANAND, Coordinateur national de l'OCND.

Les présentations faites en plénière, durant les deux jours de travaux, ont porté successivement sur :

- Aperçu général du mécanisme REDD+ dans le cadre international ;
- Objectifs et fonctionnement du FPCF;
- Etat des lieux de la gestion forestière en RCA : enjeux et efforts actuels ;
- Appuis des partenaires au développement, AFD et FAO, au processus REDD+ en RCA;
- Expériences du WWF dans la mise en œuvre de la REDD+ ;
- MNV des GES et autres bénéfiques multiples ;
- Niveau de référence pour la rémunération des efforts ;
- Participation des ONG centrafricaines dans la mise en œuvre du processus REDD+ en RCA ;
- Participation des peuples autochtones dans la mise en œuvre du processus REDD+ en RCA ;
- Programme et chronogramme d'activités du processus R-PP en RCA.

Toutes ces présentations en plénière ont été suivies des échanges, d'une part en vue d'examiner et de clarifier les questions soulevées, et d'autre part d'apporter des contributions aux sujets abordés.

### Recommandations

- Elaborer un manuel des termes du changement climatique destiné aux néophytes ;
- Veiller à mobiliser tous les acteurs dans le processus en prenant en compte l'approche genre ;
- Organiser des ateliers de formation grand public sur les bases du REDD+ et de la R-PP ;
- Opérationnaliser le comité de pilotage du processus REDD+ ;
- Mobiliser des ressources financières additionnelles auprès des bailleurs de fonds et des partenaires au développement pour la pleine participation de tous les acteurs.

## Liste des participants

N°	Prénom et nom	Fonction et institution
1	Barthélemy DIPAPOUNDJI	Directeur des affaires juridiques et du contentieux au MEFCP
2	Gilbert POTOLOLOT	Chargé de programme de l'AFD Bangui
3	Hugues MARION	Directeur de l'AFD Bangui
4	Aline ALIBANGAR	Chargé de programme environnement et énergie au PNUD
5	Paul DOKO	Point focal UICN
6	Yves MOUSSA	Président de l'OCND
7	Patrice PASSE SANAND	Coordonnateur de l'OCND
8	Dieudonné Saturnin NGONIZO	Représentant de l'ONG FRAD
9	Bienvenu KEMANDA YOGO	Représentant de l'ONG MEFP
10	Odette YABOUE	Présidente de l'ONG Mama Gbazabangui
11	Philomène BIA	Point focal de REFFAD pour la RCA
12	Mba NGAKEU	Consultant R-PP et Coordonnateur de l'ONG CODICOM
13	Jerome LAVOU	Consultant R-PP et Député à l'AN
14	Archange Faustin TOUADERA	Premier Ministre
15	Gaétan MOLOTO A. KENGEMBA	Conseiller développement durable et environnement au Cabinet du Premier Ministre
16	Jacqueline MADOZEIN	Directeur de Cabinet du MEE
17	Gustave DOUNGOUBE	Conseiller spécial environnement au Cabinet du MEE
18	Félicien Bob KONZI SARAMBO	Conseiller spécial écologie au Cabinet du MEE
19	Roger BIMBO	Inspecteur central de l'administration des finances
20	Ambroise ZANGA	Directeur général de l'environnement et de l'économie sociale au MEE
21	Jean-Claude BOMBA	Point focal ozone et Directeur général de l'écologie et de la prévention des risques au MEE
22	Léon ANZITAGO	Directeur des services régionaux au MEE
23	Blandine GAHORO	Consultante R-PP et Directrice de l'évaluation et des études d'impact au MEE
24	Cathérine AZOUYANGUI	Directrice des écosystèmes naturels au MEE
25	Christophe N. MASSENGUE	Directeur de la vulgarisation des risques et nouvelles technologies environnementales au MEE
26	Aimé Christian MAYOUNGA	Directeur de l'économie sociale au MEE
27	Jean Charles KEMANDA DANGUINZA	Chef de service de la protection de l'eau et de l'air au MEE
28	Michel MAZANGUE	Directeur
29	Chantal MOEHAMA	Chef de service de la communication
30	Ange NAMBEI	Responsable du Protocole au MEE
31	Luc DIMANCHE	Directeur de l'aménagement au MEFCP
32	Georges NGASSE	Directeur des inventaires au MEFCP
33	Hervé MAÏDOU	Chef de projet adjoint PARPAF
34	Isaac Blaise DONGAI	Directeur des études et de la planification
35	Jean-Séraphin KOYONÉDE	Représentant du Ministère des travaux publics
36	Corinne Prisca NGUEDJE	Représentant du Ministère des mines et de l'énergie
37	Dieudonné Gervais NDJOUNGOU	Représentant du Ministère de l'administration du territoire
38	Yvon Thierry TAZOU	Représentant du Ministère de l'administration du territoire
39	Robert PANI	Représentant du Ministère du plan de l'économie et de la coopération internationale
40	Constantin BRIA	Journaliste de la presse écrite
41	Charles MANDJIKA	Journaliste de la presse écrite
42	M. REBENE	Représentant de l'ACAP
43	M. AGOALO	Représentant du journal Le Confident
44	M. ANDJOUKARA	Représentant de Radio Centrafrique
45	M. TOUNGBE	Représentant de Radio Centrafrique
46	J. Magloire ISSA	Représentant de Radio Ndékéluka
47	Alphonse ZOUMAÏTA	Journaliste télévisé
48	M. HOULHIMI	Journaliste télévisé
49	TOLA KOGADOU	Coordinateur national REDD+
50	Yves YALINBANDA	Pont focal COMIFAC et chargé de mission aux eaux et forêts
51	Léon GOUMOKOGNA	Assistant du Coordinateur national REDD+
52	Judith Marina KOGADOU	Assistante du Coordinateur national REDD+
53	Olivier BOUYER	Consultant R-PP - ONFI
54	Pascal CUNY	Consultant R-PP - ONF Cameroun
55	Eric FOTO	Observateur
56	Hervé Francis MOKOSSESSE	Professeurs à l'Université de Bangui
57	Basile TITO	Chef du Projet de gestion participative des ressources naturelles
58	Serge PATHE	Journaliste à Nouvelle vision
59	Evrard BONDADE	Chargé de programme à l'OCDDH
60	Francis Claude NDJUKU	Observateur
61	Maxime T. DONGBADA TAMBANO	Observateur
62	Alain Patrick	Représentant de l'ONG Pendere Gbako
63	Francine SALAMATE	Représentante du MEE
64	Nazareth KOKO	Représentant du MEE
65	Rosalie K. MOLOGBAMA	Point focal genre et promotion féminine
66	Gilbert MOLEKPO	Représentant du MEE
67	Maurice BONGO	Observateur
68	Alban GOUENDO TESSOUA	Représentant du MEE
69	Lin YADJIM	Représentant du MEE
70	Melchisedeck David YANGBONDO	Assistant du Coordinateur national REDD+

## ➔ Annexe 1b-4 - Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de revue à mi-parcours des travaux d'élaboration du R-PP – Siège de l'ENAM, Bangui – 27 octobre 2010

### Déroulement

Dans son mot de bienvenue, M. Igor TOLA KOGADOU, Coordonnateur national REDD+ a exhorté les consultants à prendre les dispositions nécessaires pour tenir le calendrier du prochain atelier de pré-validation prévu pour le mois de novembre 2010.

La présentation des objectifs de l'atelier a ensuite été faite par M. Gustave DOUNGOUBE, consultant senior en charge des composantes 2a et 2b.

M. Igor TOLA KOGADOU a présenté le schéma du dispositif institutionnel de l'organisation nationale pour la conduite du R-PP. Le CN REDD+ regroupe différentes entités, aussi bien publiques que privées, selon le principe d'équité en vigueur pour le REDD+.

Une série de présentations ont successivement été faites par les consultants en charge des composantes 1a, 1b, 2a, 2c, 2d et 3, conformément à l'ordre du jour, à l'exception du consultant en charge de la composante 4, qui était absent.

Les présentations ont été suivies de débats riches en enseignements, témoignant de l'intérêt unanime des participants à cet atelier. Divers points de clarification sur le concept REDD+ ont été soulevés et des contributions aux options de stratégies REDD+ ont été apportées.

### Recommandations

De ce qui précède, il convient de retenir ce qui suit :

#### ➔ Composante 1a

- Intégrer le Ministère de la défense - acteur clef du Programme de réforme du système sécuritaire (PRSS) – et le Ministère des affaires sociales au sein du CIM REDD+, à cause du rôle prépondérant que chacune de ces entités pourrait jouer dans le processus du REDD+ ;
- Intégrer le MDRA dans le CN REDD+. Par conséquent retirer la Fédération nationale des agriculteurs qui cède sa place au MDRA ;
- Impliquer étroitement le Ministère des mines dans le processus du REDD+ ;
- Intégrer également la Direction de la météorologie dans le processus (suggestion non confirmée par la plénière) ;
- Faire la différence entre le Ministère de l'éducation nationale et l'Université (Institution de recherche) ;

#### ➔ Composante 1b

- Difficulté soulevée pour intégrer les braconniers, les éleveurs transhumants et les exploitants clandestins de bois (acteurs sans attache précise) dans le processus REDD+ ;
- Dans les négociations, s'appuyer sur le Sultan de NDélé, les chefs Ardo ainsi que les chefs traditionnels pour atteindre les éleveurs transhumants Mbororo, ainsi que les autres acteurs qui viennent des pays voisins ;
- Intégrer les supports imagés parmi les supports d'IEC sur REDD+ et procéder à la traduction des manuels de vulgarisation en Sango, langue nationale ;
- Tenir compte du volet communication dans l'IEC ;
- Intégrer les écoles parmi les acteurs du REDD+ ;
- Bâtir une stratégie spécifique pour les populations autochtones ;
- Prendre en compte toutes les entités de l'Université ;
- Intégrer (à long terme) des sciences du climat dans le cursus universitaire ;
- Réserver la place et définir le rôle des chefs de village dans le processus REDD+ ;
- Editer et publier un manuel d'explication des sigles utilisés.

→ Composante 2a

- Etablir une synergie entre la politique nationale de reboisement et le REDD+ ;
- Intégrer les savanes dans les questions du REDD+ ;
- Rendre compatibles les objectifs du REDD+ et ceux du développement ;
- Intégrer les questions minières dans la politique d'aménagement du territoire ;
- Nécessité d'élaborer une politique forestière nationale avec l'appui des partenaires disponibles afin d'aider concrètement la RCA.

→ Composante 2c

- En matière de communication, tenir compte des intérêts propres des six catégories d'acteurs ;
- Comblent les insuffisances des dispositifs législatifs et/ou réglementaires sur le foncier ;
- En ce qui concerne la séquestration du carbone, s'inspirer des exemples des autres pays.

→ Composante 2d *[pour mémoire, car pas de commentaire]*

→ Composante 3

- Que les cadres, GNASSE Georges, BOUAWA Eugène, MEDY Augustin et KEMANDA Jean-Charles, lesquels ont déjà reçu une formation dans le domaine des scénarii de référence (IIASA) se manifestent lors du prochain atelier de pré validation, prévu en novembre 2010 à Bangui ;
- Nécessité de maîtriser la bio-statistique ;
- Il est demandé au consultant de mettre les bouchées doubles afin de soumettre avant le 10 novembre 2010 un draft consolidé.

→ Remarques d'ordre générales

- Prendre des mesures pour la distribution à temps des supports des ateliers à venir ;
- Intégrer la dimension culturelle dans les composantes (dimension transversale) du REDD+.

## Liste des participants

N°	Prénom et nom	Fonction et institution
1	Alban TESSOUA GOUENDO	Représentant du MEE
2	Alban Thierry POULIZOU	Consultant R-PP - Ministère du plan
3	Albert GANDOKO	Directeur des études au MEFCP
4	Ambroise ZANGA	Directeur général de l'environnement au MEE
5	Aristide OUESSEBANGA	Représentant de l'Université de Bangui
6	Augustin MEDI	Coordonnateur du Projet Forêt de Bangassou
7	Augustin WILIKPAN	
8	Barthélemy DIPAPOUNDJI	Directeur des affaires juridiques et du contentieux au MEFCP
9	Basile REBENE	Journaliste à l'ACAP
10	Basile TITO	Coordonnateur du PGPRN
11	Bertin TCHIKANGWA	Représentant du WWF Carpo
12	Bertrand LARMA ALLADOUM	Représentant du MEE
13	Bienvenu KEMANDA YOGO	Représentant de l'ONG MEFP
14	Blandine P. GAHORO-DEALI	Consultante R-PP - MEE
15	Chantal MOEYAMA	Chef du service de la communication au MEE
16	Christophe N. MASSANGUET	Directeur de nouvelles technologies et de l'information au MEE
17	Damienne NAZARE	Représentante de la Cour constitutionnelle
18	Daniel MOUSSA	Représentant du MEFCP
19	David YANGBONDO	Adjoint du Coordinateur national REDD'+
20	Didier HUBERT	Chef du PARPAF
21	Didier KOZOGANDA	Représentant du MEFCP
22	Elga SIBO	Représentante du MEE
23	Emmanuel KOGA	Représentant du MEFCP
24	Eric FOTO	Représentant de l'Université de Bangui
25	Fernand KOMANDA	Directeur général de l'élevage au MDRA
26	Florence KODONGA	Représentante du Ministère en charge des mines
27	Florent Guy ANKOGUI	Directeur général de l'enseignement supérieur au Ministère en charge de l'Enseignement
28	Florent ZOWOYA	Directeur national d'ECOFAC
29	Francine KAÏMBA	Représentant du MEE
30	Gaétan Roch MOLOTO	Chargé de Mission de Développement Durable et Environnement à la Primature
31	Gilbert MOLEKPO	Chef du service des normes de la gestion des nuisances lumineuses au MEE
32	Gisèle YAPENDE	Représentante du MEE
33	Guy SARAÏVA	Représentant du MEE
34	Hervé MAÏDOU	Chef adjoint du PARPAF
35	Hervé MOKOSSESSE	Professeur à l'Université de Bangui
36	Igor TOLA KOGADOU	Coordinateur national REDD+
37	Jacques Dominique DAÏTO	Chef du service des déchets au MEE
38	Jacques NANFIO	Directeur D'appui aux acteurs de développement agricole du MDRA
39	Jean Claude BOMBA	Directeur général de l'écologie et de la prévention des risques au MEE
40	Jean-Bernard YARISSEM	Représentant résident du WWF-RCA
41	Jean-Jacques MATHAMALE	Représentant de l'ONG OCDH
42	Jérôme LAVOU	Consultant R-PP - AN
43	Jonas NEKEMA	Observateur libre
44	Ken CREIGHTON	Représentant du WWF Carpo
45	M. AGOALO LASSY	Photographe à l'Agence centrafricaine de presse (ACAP)
46	M. SITAMO	Coordinateur de l'ONG MFEP
47	Magloire ABADJAKA	Représentant de l'ONG JAPAC
48	Maurice YONDO	Représentant du Ministère en charge des finances
49	Maxime Thierry DONGANDA	Représentant du MEE
50	Mba NGAKEU	Consultant R-PP - ONG CODICOM
51	Mme AZOUAGUI YEMBASSA	Directrice au MEE
52	Nestor TOGO-IMA	Représentant de l'ONG CODICOM
53	Nicolas BALO	Représentant du Service du cadastre
54	Olivier BOUYER	Consultant R-PP - ONFI
55	Pascal CUNY	Consultant R-PP - ONF Cameroun
56	Patrice DOKO	Spécialiste en télédétection au LACCEG
57	Patrice PASSE SANAND	Représentant de l'ONG OCDN
58	Patrick SINGA NINGATOLMA	Représentant du MEE
59	Philippe MBOLI	Observateur libre
60	Philomène MBIA	Représentant ONG BATAGBAKO
61	Prince MBOKOLI	Représentant de l'ONG MEFP
62	Roger BIMBO	Inspecteur des finances au MEE
63	Roger VOPAMADE PASSI	Représentant du MEFCP
64	Serge Maxime KOLIKA	Chef du service d'EIE au MEE
65	Sylvain AZOUASSA	Chef du service de la Pêche au MEFCP
66	Yolande VODOUNOU	Représentant du MEE
67	Yves YALIBANDA	Point focal COMIFAC - MEE
68	Yvon KAMACH	Responsable de la société forestières SCAD

## ➔ Annexe 1b-5 - Compte-rendu et liste des participants de l'atelier avec la société civile – Salle de conférence du MEFCP, Bangui – 2 novembre 2010

### Déroulement

- 9h15 = Début de la réunion, adoption de l'ordre du jour et présentation des participants.

- 9h30 = Intervention - Comp. 3 : scénario de référence (T. POULIZHOU, consultant national)

Dans le cadre de la REDD+, l'objectif global est de réduire les émissions de GES en maîtrisant la déforestation et la dégradation des forêts. Seront récompensés les efforts nationaux visant à protéger le couvert forestier. Pour mesurer ces efforts, trois méthodes existent pour basés le niveau de référence : (i) tendances historiques, (ii) dires d'experts, (iii) scénario prospectif ;

Un consensus international doit encore être trouvé pour que les pays s'accordent sur une méthode. Dans cette attente, une option prudente serait d'aller vers un scénario hybride.

- 10h15 = Intervention – Comp. 2d : stratégie d'évaluation environnementale (B. P. GAHORO – DEALI, consultante nationale)

Dans le cadre du processus REDD+, les évaluations d'impact socio-environnemental seront indispensables. L'évaluation environnementale est inscrite dans le Code de l'environnement, mais les textes d'application ne sont pas encore arrêtés, les discussions sur les textes définitifs étant encore en cours. Néanmoins, certaines sociétés privées se conforment déjà à ces règles. De plus, il faudra étendre le cadre d'EIE actuel aux questions sociales.

- 11h30 = Intervention – Rappel sur le RPP et comp. 2a : évaluation de l'utilisation des terres (G. DOUNGOUBE, consultant senior)

Les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation ont été présentées pour bien comprendre les enjeux portés par le processus REDD+ dans le contexte spécifique de la RCA. Il est ressorti de cette présentation que les causes doivent être analysées à tous les niveaux (local, national, régional et international).

- 11h00 = Intervention – Comp. 1b : IEC (N. M. LIMBINGO, consultant national)

Il y a un problème important de compréhension des concepts de REDD+ et de R-PP par les personnes touchées jusque lors. Il est pourtant essentiel que les parties prenantes s'approprient les concepts véhiculés par la REDD+. Au-delà d'une vulgarisation basique, la stratégie d'IEC sera adaptée en fonction des six groupes de parties prenantes identifiées. Les vecteurs de communication seront diversifiés : radios communautaires, radio ou TV nationales, conférences débats, jeux scolaires.

### Recommandations

- Composante 1b : Les participants s'inquiètent de leur implication dans le processus. La mise à disposition des documents devra être assurée suffisamment à l'avance. La communication doit être fluide et permanente avec la CN REDD+. Enfin, il faut veiller à bien intégrer les tradipraticiens, grands connaisseurs des forêts ;
- Composante 2b : La question REDD+ est encore bien loin des préoccupations des populations. Pour que ce processus soit bien compris, il sera nécessaire de réaliser des études complémentaires pour pouvoir initier des projets et programmes qui répondent effectivement aux réalités et besoins des populations, en particulier autochtones ;
- Composante 2d : l'EESS doit être participative et inclusive pour intégrer toutes les parties prenantes concernées de près ou de loin par les projets ;
- Composante 3 : les intervenants se sont interrogés sur la complexité des méthodes de calcul. Il ressort que des explications devront être approfondies pour que les parties soient en mesure d'identifier ensemble un scénario qui soit le plus adapté au contexte centrafricain.

## Liste des participants

N°	Nom et prénom	Institution
1	M. le Journaliste	ACAP
2	GONIWA ILONGA Samuel	ACAPEE (Association centrafricaine des professionnels en évaluation environnementale)
3	DENGHOU Roger	ACPE (Association centrafricaine pour l'environnement)
4	BOUYO Georges	ADN
5	IGNADOMAAVO Patrice	ADN
6	GBIEVOT Olivier	AFJC (Association des femmes juristes de centrafrique)
7	TOMATCHOKI Romaric	AIDECOR
8	TOUMABIA Alfred	AIDECOR
9	DEGUE NAMBONA Ralph	AJE (Association des jeunes pour l'environnement)
10	NZAPAGAZA Mathieu	AREECA (Association pour la réhabilitation et l'éducation des enfants en centrafrique)
11	NBANGAO Jean Louis	ASDVCA (Association pour la sauvegarde et le développement des vulnérables en Centrafrique)
12	LIKANGA Cathérine	ASDVCA (Association pour la sauvegarde et le développement des vulnérables en Centrafrique)
13	IBRAHIM BI BOUBA	Association de Peulh
14	BELLO Sylla	Association de Peulh
15	NGARENDU Mathias	Association des Menuisiers
16	MOKILI	Bagandou
17	BIA Philomène Anicette	Batagbako
18	MAIGA Evelyne	CARITAS
19	KRADDA Henri	Centrafrique verdure
20	NDAKOUZOU Gary	CIEDD (Centre pour l'information environnementale et le développement durable)
21	MATHAMALE Jean Jacques	CIEDD (Centre pour l'information environnementale et le développement durable)
22	BINEMON Délices	CODICOM (Comité pour le développement intégré des communautés de base)
23	THIENGBA Aggée	CODICOM (comité pour le développement intégré des communautés de base)
24	TOGO IMA Nestor	CODICOM (comité pour le développement intégré des communautés de base)
25	GOYEMA Renaud	CODICOM (comité pour le développement intégré des communautés de base)
26	YORO Gaston	CONAPENA (Coordination nationale du programme des peuples non atteints)
27	NGAKEU MBA	Consultant R-PP
28	DOUNGOUBE Gustave	Consultant R-PP
29	LE CROM Maden	Consultant R-PP
30	POULIZOUH Thierry	Consultant R-PP
31	GAHORO DEALI Blandine	Consultant R-PP
32	YANGBONDO David	CT REDD+
33	YEMBASSA Ange David	CT REDD+
34	M. le Chef du service pêche	EFCP
35	SEKOLA Sylvie Chantal	Femme forêt développement
36	DIMASSE YAM TORKAM	GALDP (Groupement des agriculteurs pour la lutte contre la désertification et la pauvreté)
37	SAMBO Gérard	GALDP (Groupement des agriculteurs pour la lutte contre la désertification et la pauvreté)
38	ABADJAKA P.- M.	JAPAC (Jésus en aide aux populations autochtones d'Afrique)
39	TONGO Alfred	LBS (La bonne semence)
40	AGBA Eléonore	LBS (La bonne semence)
41	TOUDOUMBA Alfred	LIFA
42	M. le Chef du service EIE	MEE
43	GOUMOKOGNA Léon	MEE
44	M. Le Point focal COMIFAC	MEE
45	KEMANDA YOGO Bienvenu	MEFP
46	NGOUGNOGBIA Jean-Bruno	MEFP
47	AISSATOU Idriss	Mur Africa universel
48	ENGOME Carol	Mur Africa universel
49	KOLIKA Théobald	Observateur indépendant
50	SARAIVA Guy	Observateur indépendant
51	DIPAPOUNDJI Barthélémy	Observateur indépendant
52	GBODO Vincent	Observateur indépendant
53	YANVELA Julien Victor	Observateur indépendant
54	MOUSSA Daniel	Observateur Indépendant
55	BAGAZA Dina	OCDH (Organisation centrafricaine pour la défense des droits de l'Homme)
56	ZOGA Parfait	REJECAP (Réseau des jeunes centrafricains pour l'environnement)
57	KOZO Simplicie Désiré	REPALEAC (Réseau des populations autochtones et locales des Etats de l'Afrique centrale)
58	M. Le Responsable	SCAD
59	TOUNDOUBE Ahmed	SHALADINE LIFA



→ Annexe 1b-6 - Compte-rendu et liste des participants atelier avec le secteur privé – siège du WWF, Bangui – 9 novembre 2010

### Déroulement

L'atelier a suivi le même déroulement que l'atelier précédemment organisé pour la société civile.

### Recommandations

Les participants ont beaucoup insisté sur la nécessité de les tenir informés au plus près des avancées du processus d'élaboration du R-PP en RCA, mais aussi des négociations internationales sur la REDD+, afin que leurs efforts visant à réduire la déforestation et la dégradation dans chacun de leurs secteurs respectifs (exploitation forestière, mines, etc.) puissent trouver leur juste rémunération.

### Liste des participants

N°	Nom et prénom	Institution
1	ZARAMBAUD DAMY Alphonse	ADEMO
2	BOGBEYATE	Agence de ourisme
3	BOLLO Hervé	Amis bois
4	MBOMA Roger	Amis bois
5	TCHENEBOU Alain	Aurafrrique
6	YONDO ITCHORO Arsene	Aurafrrique
7	GOYEMA Renaud	CODICOM
8	NGAKEU Mba	Consultant R-PP
9	DOUNGOUBE Gustave	Consultant R-PP
10	GAHORO Blandine	Consultant R-PP
11	TOLA KOGADOU Igor	CT REDD+
12	MALLAMAN Serge	DIAMOND Centrafrique
13	GNOMBA Joseph	IFB
14	TOGO IMA Nestor	Observateur libre
15	BINEMON Jérémie	OCDI (Sculpteur)
16	SABENDO Alfred	PLAN
17	MASSENGUET Bertrand	SCAD
18	KOTANGUINZA Denis	Sculpteur
19	BEINA Synclair	Sculpteur
20	POULIZOUH Thierry	Sculpteur
21	KOTALIMBORA Thomas	SEFCA
22	YOUNGBO Ignace	THANRY/SOFOCAD/VICA
23	MALEMBASSA Georges	TVCA
24	HOULIMY Jonathan	TVCA

## ➔ Annexe 1b-7 - Compte-rendu et liste des participants atelier avec l'administration – siège du WWF, Bangui – 10 novembre 2010

### Déroulement

➔ 9h15 = Début de la réunion, adoption de l'ordre du jour et présentation des participants.

Le déroulement de cet atelier a été similaire aux deux précédents, présentés en annexe 1b-5 et 1b-6.

Les participants ont échangé sur six présentations : les composantes 1a, 1b, 2a, 2b, 2d et 3. Il est à noter que des hauts cadres de la Primature, des Ministères de la justice, des mines, de l'agriculture, de l'environnement, des eaux et forêts, du plan, des Instituts de recherche et de l'Université ont pris part à ces travaux, ce qui a donné lieu à des débats très controversés et de fond.

Ces échanges ont notamment tourné autour de : (i) Qu'est ce que la forêt ? La forêt représente plus que le seul carbone qui semble cristalliser toutes les attentions, (ii) Qu'entend-on par minorités ou peuples autochtones ? (iii) L'exactitude des données avancées dans la composante 2a sur la couverture végétale et les aires protégées, (iv) L'instabilité institutionnelle qui perturbe l'efficacité des fonctionnaires, permanemment mutés d'un service à un autre, (v) Est-ce que l'étude d'impact comprend l'audience publique ?

### Recommandations

Les débats ont débouché sur les recommandations suivantes :

- Développer les nombreux acronymes qui gênent la compréhension ;
- Modifier l'effectif du CT REDD+, qui doit passer de 17 à 15 membres ;
- Mettre à disposition des documents de travail suffisamment à l'avance avant les ateliers ;
- Intégrer le Ministère du tourisme à la Coordination technique car l'écotourisme contribue fortement à la gestion durable de la forêt et de la faune ;
- Trouver une réponse à l'instabilité institutionnelle des cadres ;
- Impliquer les Instituts de recherche et l'Université dans le processus ;
- Mener les études d'impact de la cimenterie qui va s'installer dans le voisinage de la ville de Bangui ainsi que l'étude d'impact de tous les nouveaux projets qui s'installeront en RCA et précisément le projet de transfert des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad ;
- Associer le MEFCP à la Commission d'attribution des permis miniers ;
- Impliquer les tradipraticiens à la consultation en raison de leur rôle dans la dégradation ;
- Former davantage et augmenter le nombre des écogardes forestiers ;
- Former des jeunes étudiants sur le MRV ;
- Définir une méthode de quantification des stocks de carbone forestier.

## Liste des participants

N°	Nom et prénom	Institution
1	GONGA Wilfrid	Chambre de commerce
2	NGAKEU MBA Limbingo	Consultant R-PP
3	POULIZOU Thierry	Consultant R-PP
4	GAHORO-DEALI Blandine	Consultant R-PP
5	TOLA KOGADOU Igor	CT REDD+
6	KOUARANGA Simplicie	Haut-commissariat aux droits de l'Homme
7	POPOCKO Boniface	ICRA
8	TCHABASSIMY Jacky	MDRA
9	MOUMINE DJILITH Abdel	MDRA
10	M. KOKAMY-YAMBERE	MDRA
11	TOUADORA Gaspard	MDRA
12	YAGUELEKE Jacques	MDRA
13	VOYEMAWA Léon	MDRA
14	M. NDARATA MASSANGUET	MEE
15	DOUNGOUBE Gustave	MEE
16	MEDI Augustin	MEE
17	MOLEKPO Gilbert	MEE
18	NGOUMBANGO Emmanuel	MEFCP
19	MBIAKA Jean-Marie	Ministère de l'éducation nationale
20	ABOUANDJI Pascal	Ministère de l'intérieur
21	JEUDI Japhet	Ministère de la communication
22	KANGALA Francis	Ministère de la jeunesse et des sports
23	KOSSE Joel	Ministère de la jeunesse et des sports
24	BOKOULA Philippe	Ministère de la jeunesse et des sports
25	NDAKALA Emmanuel	Ministère de la justice
26	FEITOUHAINA Thierry	Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation
27	YAKOTA Léon	Ministère des affaires étrangères
28	NGOUANZI Blaise	Ministère des finances
29	NGUENDJE Corine	Ministère des mines
30	MAOUGBASSON Benjamin	Ministère des travaux publics
31	ADOUM PICKANDA Duffy	Ministère du plan et de la coopération internationale
32	POUBANGUI Abel	Ministère du tourisme
33	MBOLINGASSIE Jacques	Ministère du tourisme
34	BOBY Jean-Sylvestre	Ministère du tourisme
35	KANGA Ludovic	Ministère du tourisme
36	TOGO-IMA Nestor	Observateur libre
37	GOYEMA Renaud	Observateur libre
38	NGOUYOMBO Bertin	PARPAF
39	MOLOTO Gaétan	Primature
40	BOUDJOUE Belmond	Université de Bangui
41	MADOU Evariste	Université de Bangui

## ➔ Annexe 1b-8 - Compte-rendu et liste des participants de l'atelier régional pour présentation des concepts de REDD+ et des travaux du R-PP – Mairie, Mbaïki – 11-12 novembre 2010

### Déroulement

L'ouverture a été placée sous l'autorité de Mme le Sous-préfet de Mbaïki, Mme Edith Yolande OUOKO DELOMBAUT, aux côtés de qui on notait la présence du Sous-préfet de Boda et du Maire de Mbaïki. Après les mots introductifs du Coordonnateur national REDD+, M. Igor TOLA KOGADOU, le Maire de Mbaïki a souhaité la bienvenue à tous les participants.

Dans son message, M. le Maire a cité les conséquences visibles du changement climatique : (i) Recul de la forêt, (ii) Rareté du gibier, (iii) Chaleur suffocante, (iv) Perte de la biodiversité. Il a par conséquent demandé aux participants de prendre conscience de ce danger et de réfléchir aux solutions possibles.

Le Sous-préfet a dans son discours exprimé les souhaits de Madame le Préfet empêchée et a exhorté les participants à être attentif et contribué pleinement à l'atelier.

Suite à la présentation du programme, M. le Maire de Mbaïki a relevé d'entrée de jeu que les représentants de la Municipalité, de la chefferie et les notables n'avaient pas bien été pris en compte dans les invitations et dans le programme. Il a souhaité que cette omission soit dorénavant corrigée et a insisté là-dessus, au point d'en faire une recommandation.

Suite à cette partie officielle, la séance a été suspendue et il a été procédé à la mise en place du bureau de l'atelier, l'adoption de l'ordre du jour et la présentation des participants.

Une première présentation de M. G. DOUGOUNBE, Consultant senior, a porté sur le processus R-PP. Ensuite, M. le Coordonnateur national REDD+ a présenté l'historique du processus REDD jusqu'à ce que cela devienne REDD+.

Ce dernier a notamment rappelé que l'objectif global du REDD+ sera de réduire les émissions de carbone en maîtrisant les causes de la déforestation et de la dégradation. La stratégie sera de récompenser tous les efforts nationaux visant à protéger les forêts. Pour mesurer ces efforts, il sera nécessaire d'élaborer un document à soumettre aux bailleurs qui s'appelle Proposition de préparation à la REDD+ (R-PP)

Il a alors fait l'historique du processus R-PP au niveau national : (i) Lancement officiel du processus par le Premier Ministre en septembre 2010, (ii) Recrutement dans la foulée des consultants nationaux sur les différentes composantes, (iii) Dépôt du R-PP RCA en mars 2011 sous forme de draft et dépôt de la version finale en juin 2011 pour être examinée.

Il a par la suite présenté le dispositif national d'ancrage institutionnel de la REDD+ et relevé le fait que le Président de la République considère la REDD+ comme un outil de développement et un déclencheur du développement économique. Il a enfin clôturé son intervention en lançant le débat sur la question : A qui appartient la forêt ?

Les deux présentations ont donné lieu aux questions suivantes : (i) Qu'est ce que la couche d'ozone ? (ii) Quel est le taux de CO<sub>2</sub>, avant la REDD, maintenant et en perspectives ? (iii) Quelle est la responsabilité de l'Europe qui pollue plus ? (iv) Payer pour la conservation ne donnerait elle pas un quitus aux pays industrialisés de polluer davantage ? (v) Pourquoi l'Europe qui a épuisé ses forêts par son industrialisation nous pousserait à conserver chez nous alors que nous avons besoin de nous développer aussi ? (vi) Comment sera gérée l'argent qui sera donnée en contrepartie de la conservation ?

Relativement à ces questions, les réponses ont été les suivantes : (i) Nécessité de recueillir les avis des acteurs, ce qui justifie la présence de la mission ici ; (ii) Les pays industrialisés se rejettent la responsabilité de la pollution, ce qui retarde la prise d'une décision unanime en matière de stratégie de réduction des GES. En exemple, les USA ne se reconnaissent pas dans le Protocole de Kyoto, ce qui complique la situation.

Il faut reconnaître que ces difficultés naissent des intérêts économiques de chaque pays industrialisé pour éviter des situations difficiles comme le chômage...qui interviendraient en raison de la volonté politique de leurs pays de réduire le taux d'émission.

Le présentateur a continué ses explications en précisant que lors des derniers débats, les pays en développement ont demandé aux pays industrialisés pollueurs : (i) Des mesures d'accompagnement et (ii) Des taux clairement définis de réduction de GES d'ici 2020 et 2050. Quant au processus de quantification du carbone, il a rappelé que chaque pays publie ses données et ensuite elles sont compilées dans un annuaire des Nations Unies.

La question de savoir à qui appartiennent la terre et les ressources forestières a été suivie d'un long moment de débats. Le Maire de Mbaïki estime que la terre appartient à la municipalité qui représente l'Etat dans sa localité et c'est cette municipalité qui pourra disposer des ressources naturelles au profit des communautés locales et autochtones

Pour M. l'Abbé, les intérêts économiques des pays développés sont les raisons qui les poussent à polluer davantage même si nous les pauvres restons les victimes de ce changement climatique. Quant à dire qui est propriétaire de la terre, il estime que la Mairie n'est pas la propriétaire mais qu'elle assure un rôle de gestion au nom des populations.

Madame le Sous-préfet a estimé que les Pygmées Aka ne sont pas propriétaires de la forêt mais pourraient en tirer bénéfices ; elle a également ajouté que les Pygmées Aka n'ont rien à dire dans de pareilles réunions et que les autorités politiques peuvent largement parler à leur place. Cette position officielle a énormément déplu aux participants qui ont exprimé leur désaccord sur ce point.

En somme, ce débat a conduit les participants à dégager que quoique la Loi officielle accorde le droit de la terre à l'Etat, il n'en demeure pas moins que le droit coutumier en donne la jouissance aux populations ; cependant, le débat doit continuer pour étudier comment concilier les deux sources de Loi. D'où l'impérieuse nécessité pour la composante sur le foncier de clarifier cette situation auprès des acteurs.

A 10h30, une intervention sur les facteurs de dégradation a été faite par M. Gustave DOUNGOUBE, Consultant senior. La composante 2a a ensuite fait l'objet d'un développement. Les causes directes et indirectes de la déforestation et de la dégradation ont été présentées pour bien comprendre les enjeux portés par le processus REDD+ dans le contexte spécifique de la RCA. Il est ressorti de cette présentation que le contexte doit être pris en considération à tous les niveaux (local, national, régional et international).

La deuxième journée a été consacrée à trois présentations.

A 9h30, une intervention sur la société civile et REDD+ a été faite par M. Mba NGAKEU. Le consultant a défini la composition de la société civile, son rôle dans la gestion durable des ressources naturelles, ses acquis, ses attentes et souhaité que le travail de la société civile soit soutenu davantage par le Gouvernement, les bailleurs et accompagnée d'un processus de partage d'informations.

A 10h00, une intervention sur les populations autochtones et le REDD+ a été faite par la même personne. Le Consultant s'est longuement appesanti sur le rôle des populations autochtones dans la dégradation et déforestation, leur contribution à la gestion durable des ressources naturelles, le respect de leurs droits recommandés par les textes nationaux et internationaux, le niveau de leurs consultations en cas de mise en œuvre d'un projet, la manière dont ces populations sont représentées dans les fora de discussion locaux...

Un long débat a suivi ces deux interventions pleines d'enseignement.

Beaucoup d'intervenants ont pris conscience et exprimé le fait que les Pygmées Aka ont souvent été accusés à tort d'être des destructeurs de la forêt, alors qu'ils estiment pour leur part en être les gardiens fidèles et les meilleurs conservateurs qui soient. Ils ont également déploré le fait que les Pygmées Aka sont souvent maltraités, discriminés et relégués au dernier rang quand il s'agit de compenser les efforts qu'ils fournissent dans le processus national de conservation.

Un des deux Pygmées Aka participant à l'atelier a pris la parole pour exprimer son étonnement face aux accusations récurrentes dont ils sont victimes et il a dit qu'ils prennent extrêmement soin de la forêt. Elle a toujours été leur habitat, leur maison. En dehors de la forêt, ils ont de la peine à survivre.

Cependant, chaque fois qu'il y a des débats sur la conservation de la forêt, ce sont les populations non autochtones qui parlent à leur place ! Ils ont remercié les consultants les avoir associés à ces travaux mais ont également exprimé le souhait que les réunions se tiennent dans leur campement, à l'avenir, afin qu'eux et leurs femmes disposent de la liberté de s'exprimer. Cette proposition a été soutenue par tous les participants.

A 11h30, une intervention sur le scénario de référence a été faite par M. Thierry POULIZOUH. Le consultant a, dans des termes simples, parlé du calcul de stock de carbone, du niveau de dégradation du couvert forestier et de la tendance alarmiste selon les données du PARPAF qui estiment que d'ici 2038, le niveau de déforestation sera très élevé si des efforts de conservation ne sont pas accentués.

### **Conclusions**

De ces trois communications, il a été admis à l'issue des débats que les Pygmées Aka sont des meilleurs conservateurs de la forêt. Pour autant, ils ne sont pas toujours consultés avant et pendant les grandes opérations en forêt et sont souvent victimes de discrimination de la part des autres communautés. Ces dernières sont d'ailleurs généralement responsables de la dégradation et poussent les Pygmées Aka à dégrader davantage pour extraire des PFNL.

### **Recommandations**

- Impliquer désormais les collectivités locales (municipalités, groupements, chefs de villages) et les notables dans les ateliers de réflexion ;
- Définir clairement les mécanismes de répartition des bénéfices. Les pygmées Aka doivent notamment tirer profit des bénéfices générés par le REDD+ en raison de leur forte contribution à la gestion durable ;
- Définir clairement à qui appartient la terre et qui doit jouir des bénéfices tirés de son exploitation ;
- Organiser les réunions régionales de matière rotative ;
- Associer les chefs de villages dans les contrôles au niveau des sociétés forestières ;
- Bénéficier de l'appui du Gouvernement en matière de reforestation ;
- Organiser un atelier spécifique, dans leur milieu, à l'endroit des Pygmées Aka et des Peulh Mbororo en vue de recueillir leurs avis sur le processus REDD+ ;
- Les Pygmées Aka souhaitent la création d'écoles dans leurs campements « *afin qu'un jour, leurs enfants soient instruits et fonctionnaires comme les enfants des non autochtones* ». Ils souhaitent aussi la création d'infrastructures de base, tels que cases de santé, forages, etc. ;
- L'intégration des Pygmées Aka ne doit pas être forcée et brusque mais s'accommoder avec leur rythme et leur mode de vie.

Après son discours, Madame le Sous-préfet a clôturé la séance à 14h.

## Liste des participants

N°	Nom et prénom	Fonction et institution
1	BONGOMA Jean Josephat	1 <sup>er</sup> Vice Maire de Mbaïki
2	SOMBO Alphonse	1 <sup>er</sup> Vice Secrétaire général de la Mairie de Bolemba
3	NGANDOGO Guy Pépin	Abbé
4	GBATE Daniel	Abbé
5	REBENE Basile	Agence centrafricaine presse (ACAP)
6	M. LASSY	Agence centrafricaine presse (ACAP)
7	DILA Bertrand	Chef de cantonnement forestier
8	ZABOUA Martin	Chef de groupe
9	ZENDEMON Z. Dieudonné	Chef de quartier
10	NGBANDA André Hermas	Chef de quartier
11	BAZOU Nestor	Commerçant
12	BEOROFEI Armande	Comptable de la mairie de Mbaïki
13	KONZI SARAMBO Bob Félicien	Conseiller biodiversité au cabinet du MEE
14	DOUNGOUBE Gustave	Consultant R-PP
15	GAHORO DEALI Blandine P.	Consultant R-PP
16	NGAKEU Mba	Consultant R-PP
17	DZACKONDO Guy Giscard	Coordonnateur de l'ONG CDC
18	WILIKON Emmanuel	Correspondant radio Centrafrique
19	TOLA KOGADOU Igor	CT REDD+
20	GOUNOKOGNA Léon	CT REDD+
21	KOGADOU Judith Marina	CT REDD+
22	BANGALA Germain	Directeur de l'ISDR de Mbaïki
23	MOMOKOAMA Théophile	Directeur Général au MEFCEP
24	NDAMA Lévy	Directeur régional des affaires sociales de Mbaïki
25	KOMOBAYA Yousof	Directeur régional des eaux et forêts de Mbaïki
26	YADJIA Etienne	Directeur régional du MDRA de Mbaïki
27	YAPENDE Jessy	Elève
28	ISSA Ali	Imam
29	FINOURA Alfred	Inspecteur préfectoral de la Lobaye
30	NDOMBOLO Jean-Eloi	Maire de Lesse
31	MONGBANDI Raymond	Maire de Mbaïki
32	ABAKAR Salamane	Maire de Mbata
33	MOEHAMA BANGA Chantal	MEE
34	KPOLIGNA Agnès	Membre d'une association d'éleveurs
35	NGUIMA Jean Marie	Membre d'une coopérative agricole
36	MANDE Félix	Observateur libre
37	MALONGA Suzanne	OFCA Lobaye
38	KPOLIGNA Jean-Pierre	Pasteur
39	DELOKO Vincent	PCP
40	MOKILI Etienne	Président de l'ONG Prophy aroma (tradipraticiens)
41	MONGBANDI Raymond	Président du développement social de Mbaïki
42	MALONGA Suzanne	Présidente régionale de l'OFCA
43	MONDONGA Henriette	Présidente sous fédérale de l'OFCA
44	BOGBEYA Michel Martial	Radio communautaire Ndéké Luka
45	MASSENGUET Bertrand	Représentant de la SCAD
46	SABOUKO Narcisse Thierry	Représentant de l'Association des jeunes de Mbaïki
47	DONDIA Prince	Représentant de l'ONG COOP1
48	KAI Jean-Pierre	Représentant du Maire de Bolemba
49	OUMAROU Amadou	Représentant d'une communauté de Peuhls Mbororo
50	BOSSEMBA Jacques	Représentant d'une communauté de Pygmées Aka
51	ZENGBE Maurice	Représentant d'une communauté de Pygmées Aka
52	KOMBO René	Secrétaire général de la Mairie de Bolemba
53	SIMBONDO Marc	Secrétaire général de la Mairie de Mbaïki
54	GNANGOMAT Gilbert	Secrétaire général de la Mairie de Moboma
55	BOUAKA Jean Michel	Secrétaire général de la Sous-préfecture de Mbaïki
56	KIKI Pascal	Secrétaire général de l'Association forêt blessée
57	GOKE Tatiana	Secrétaire générale d'un Groupement de productrices
58	DENAM GUENEKINI Joseph	Sous-Préfet de Boda
59	OUKODOLOMBOT E. Yolande	Sous-Préfete de Mbaïki

## ➔ Annexe 1b-9 - Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de pré-validation du R-PP – Rock Hôtel, Bangui – 21-22 décembre 2010

### Déroulement

L'ouverture officielle a été placée sous la présidence de M. Bob KONZI, Conseiller biodiversité au cabinet du MEE.

Dans ses propos introductifs, M. Igor TOLA KOGADOU, Coordonnateur national REDD+ a expliqué aux participants l'objet de cet atelier de pré-validation, qui fait suite aux ateliers entamés depuis octobre 2010. Il a ensuite demandé à tous de faire montre de ponctualité et d'assiduité dans le travail.

L'introduction a été suivie de la présentation des participants et de l'adoption de l'ordre du jour. Puis, M. Maurice YONDO, ancien Ministre du MEFCP, a été désigné Président du bureau de l'atelier.

M. Igor TOLA KOGADOU a présenté le schéma du dispositif institutionnel de l'organisation nationale pour la conduite du processus de préparation (R-PP) du REDD+. Le CN REDD+ regroupe différentes entités, aussi bien publiques que privées, selon le principe d'équité en vigueur pour le REDD+.

Les trois autres consultants nationaux se sont succédés pour présenter la synthèse de leurs travaux. Les participants ont suivi avec attention les présentations sur les composantes 1a, 1b, 2a, 2c, 2d 3 et 4, conformément à l'ordre du jour.

Les présentations ont été suivies de débats en commissions, tous riches en enseignements et témoignant de l'intérêt des participants à cet atelier. Des corrections ont été apportés directement dans les projets de rapports par composantes. Il faut noter que les composantes 3 et 4 – présentées par le Coordonnateur national REDD+ en l'absence des consultants traitant de ces questions, ont suscité beaucoup de réactions de la part de l'assistance, qui a souligné leur caractère très technique.

### Recommandations

- Assurer la rotation des réunions régionales dans les différents chefs lieux d'une même région ;
- Ajouter un autre membre du secteur privé au niveau du CN REDD+ ;
- Compléter la liste des entretiens de la composante 1b et éditer un glossaire des acronymes ;
- Revoir le budget en adéquation avec les activités planifiées ;
- Ajouter la bibliographie pour la composante 2b ;
- Editer et publier un manuel d'explication des sigles ;
- Clarifier ce que veut dire « dire d'experts ».



## Liste des participants

N°	Nom et prénom	Fonction et institution
1	YONDO Maurice	Administrateur du parc tri-national de la Sangha
2	AGOALO Lassy	Agence centrafricaine de presse
3	REBENE Basile	Agence centrafricaine de presse
4	BOLLO Hervé	Amis bois
5	GBIEVOT Olivier	Association des femmes juristes centrafricaines
6	TCHENEBOU Gratien Alain	Aurafrique
7	YANVELA Julien	Cadre aux MEFCP
8	WILIKPAN Augustin	Chargé de mission au Secrétariat général du Gouvernement
9	MAIDOU Hervé	Chef adjoint de PARPAF
10	M. ZARABINGUI BAIDOU	Chef de service de gestion des zones à écologie fragile au MEE
11	ASSANA Tanguy	Chef de service de l'information environnementale au MEE
12	DIDIER Hubert	Chef du PARPAF
13	KONZI SARAMBO Bob	Conseiller biodiversité au cabinet du MEE
14	MOLOTO KENGUEMBA Gaétan	Conseiller développement durable et environnement au cabinet du Premier Ministre
15	NGAKEU Mba Limbingo	Consultant R-PP
16	DOUNGOUBE Gustave	Consultant R-PP
17	LAVOU Jérôme	Consultant R-PP
18	GAHORO DEALI Blandine	Consultant R-PP
19	TOLA KOGADOU Igor	CT REDD+
20	GOUMOKOGNA Léon	CT REDD+
21	KOGADOU Marina	CT REDD+
22	YANGBONDO David	CT REDD+
23	MAMANG Jean-Baptiste	Directeur de la faune et des aires protégées au MEFCP
24	KOUMANDA Fernand	Directeur général de l'élevage au MDRA
25	ZANGA Ambroise	Directeur général de l'environnement au MEE
26	TITO Basile	Expert national du PGRF
27	GOKOUZOU Junot Séraphin	Journaliste au quotidien La Plume
28	NAKOUZOU Guel	Représentant de la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme
29	NZAPAGAZA Mathieu	Représentant de l'ONG Association pour la réhabilitation de l'éducation des enfants en RCA
30	KRADDA Henri	Représentant de l'ONG Centrafrique Verdure
31	TOGO IMA Nestor	Représentant de l'ONG CODICOM
32	BIA Philomène	Représentant de l'ONG Femme et environnement de Batagbako
33	YABOUE Odette	Représentant de l'ONG Mama ti Gbazabangui
34	KEMANDA Bienvenu	Représentant de l'ONG MEFP
35	PASSE SANAND Patrice	Représentant de l'ONG OCDN
36	OUESSEBANGA Aristide	Représentant de l'Université de Bangui
37	FOTO Eric	Représentant de l'Université de Bangui
38	MOLEKPO Gilbert	Représentant du MEE
39	NGOUBANGO Emmanuel	Représentant du MEE
40	NGOMBE ZIMONGO Serge Noel	Représentant du MEE
41	DONGBADA Maxime Thierry	Représentant du MEE
42	MBOLIJEJA Philippe	Représentant du MEE
43	ITENDJI Jean Noel	Représentant du Ministère des mines
44	MALIBANGAR Aline	Représentante du PNUD
45	ABIALI Richard	Tradipraticien

## → Annexe 1b-10 - Compte-rendu et liste des participants de l'atelier de validation du R-PP – Stade 20 000 places de Bangui – 11-12 janvier 2011

### Déroulement

L'objectif de l'atelier était de valider le R-PP, document préparatoire à la REDD+. La cérémonie d'ouverture a été placée sous la Présidence de Son Excellence, François NAOUEYAMA, Ministre de l'environnement et de l'écologie. Il était entouré pour la circonstance de Mme Jacqueline MADOZEIN, Directeur de cabinet au MEE, de M. Igor TOLA KOGADOU, Coordinateur national REDD+, de Mme Aline MALIBANGAR, Représentante du PNUD et de M. Tournesol BAMA, Représentant de la FAO.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre a rappelé l'importance de l'évolution du climat due à la concentration des GES dans l'atmosphère. Cette question des changements climatiques, a-t-il poursuivi, s'inscrit dans la problématique plus large du développement durable. Par conséquent, les politiques sur le climat ne peuvent être efficaces que si elles sont intégrées dans des stratégies plus larges ayant pour objectifs le développement national et régional.

Il a également rappelé que la RCA avait soumis une R-PIN en 2008 au FFCPPF, ce qui lui donne droit aujourd'hui d'élaborer un R-PP, étape préalable pour bénéficier des financements du FCPF. Enfin, il a insisté sur l'intérêt que le Gouvernement attache à ce processus, qui est dans sa phase finale, et exhorte les participants à contribuer efficacement à l'amélioration du document soumis à leur examen.

Après le retrait des officiels et à la reprise des travaux, un bureau a été mis en place pour conduire l'atelier : (i) Président : Gaétan-Roch MOLOTO-A KENGUEMBA, Conseiller environnement et développement durable au Cabinet du Premier Ministre, (ii) Vice-président : Joseph GNOMBA, Directeur de l'aménagement à l'IFB, (iii) Rapporteur général : Hervé-Francis MOKOSSESSE, biologiste et enseignant à l'Université de Bangui et (iv) Rapporteur adjoint : Patrice PASSE SANAND, Coordonnateur national de l'ONG OCDN. Le programme de l'atelier soumis pour approbation a ensuite été adopté.

Sept présentations ont été faites et ont porté sur les thématiques suivantes :

- Composante 1a : Propositions et points à discuter au cours de l'atelier, présentation faite par M. Igor TOLA KOGADOU, Coordonnateur national REDD+ ;
- Composantes 2a et 2b : Elaborer une brève évaluation de l'usage des terres, des politiques forestières et de la gouvernance et analyser des options pour la stratégie nationale REDD+, présentation faite par M. Gustave DOUNGOUBE, Consultant senior sur les composantes 2a et 2b ;
- Composante 1b : Préparation d'un plan de consultation et d'action et conduite des consultations, présentation faite par M. Mba NGAKEU, Consultant sur la composante 1b ;
- Composante 2c : Conception d'un cadre national de mise en œuvre de la REDD+, présentation faite par M. Jérôme LAVOU, Consultant sur la composante 2c ;
- Composante 2d : Stratégies d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux, présentation faite par Mlle Blandine GAHORU, Consultante sur la composante 2d ;
- Composante 3 : Développement d'un niveau de référence des émissions issues de la déforestation et la dégradation, présentation faite par M. Olivier BOUYER, Coordonnateur unité climat à l'ONFI ;
- Composante 4 : Mise en place d'un système de MNV, présentation faite par M. Olivier BOUYER, Coordonnateur unité climat à l'ONFI.

Après ces présentations, il y a eu une séance de discussions et d'échanges en plénière sur l'ensemble des composantes. Après cela, il y a eu des séances de travail dans cinq groupes, afin de revoir les composantes suivantes : (i) Comp 1a/2c, (ii) Comp 2a/2b, (iii) Comp 1b/2d, (iv) Comp 3, (v) Comp 4. A la fin des travaux en groupe, la plénière a examiné et validé l'ensemble des composantes amendées.

### Recommandations

- Renforcer les capacités des cadres nationaux et des structures impliquées à la REDD+ ;
- Inscrire dans les statuts du FNE le fait que les crédits carbone sont de nouvelles ressources.

## Liste des participants

N°	Prénom et nom	Fonction et institution
1	Aline MALIBANGAR	Chargé de programme environnement-énergie au PNUD
2	Basile TITO	Point focal UICN
3	M. X	Représentant AIDECOR
4	Bienvenu KEMANDA	Représentant de la MEFP
5	Nestor TOGO-IMA	Représentant de CODICOM
6	Philomène BIA	Représentant de REFFAD
7	Sylvie Chantale SEKOLA	Représentant de la FFD
8	M. X	Représentant du GALDP
9	Olivier GBIEVOT	Représentant de l'OCDH
10	Jean-Jacques MATHAMALE	Représentant du CIEDD
11	Patrice PASSE SANAND	Représentant de l'OCND
12	Yvon KAMACH	Représentant de la SCAD
13	Joseph GNOMBA	Représentant de l'IFB
14	Selda BOUTE MBAMBA	Représentant de la SEFCA
15	Gratien Alain TCHENEBOU	Représentant d'Aurafrique
16	Richard ABIALI	Représentant des tradi-praticiens
17	Gaétan M. A. KENGUEMBA	Conseiller en matière d'environnement et de développement durable au cabinet de la Primature
18	Jacqueline MADZEIN	Directeur de cabinet au MEE
19	Rubens NAMBAI	Directeur de cabinet au MEFCP
20	Gustave DOUNGOUBE	Conseiller spécial en matière d'environnement au cabinet du MEE
21	Bob Félicien KONZI SARAMBO	Conseiller spécial en matière d'écologie au cabinet du MEE
22	Victorine GAZA	Ingénieur en chef en matière d'environnement
23	Ambroise ZANGA	Directeur général d'environnement au MEE
24	Léon ANZITAGO	Directeur des services régionaux
25	Blandine GAHORRO	Directrice de l'environnement - cadre de vie au MEE
26	Catherine AZOUYANGUI	Directrice de la gestion des écosystèmes naturels au MEE
27	Michel César MAZANGUE	Directeur
28	Christian MAYOUNGA	Directeur de l'économie sociale au MEFCP
29	Luc DIMANCHE	Directeur des industries et de l'exploitation forestière au MEFCP
30	Théodore MBARO	Directeur général des eaux et forêts au MEFCP
31	J. NDAHOT	Représentant du MEFCP
32	Hervé MAIDOU	Chef adjoint du PARPAF
33	Didier HUBERT	Chef du PARPAF
34	Fernand KOUMANDA	Directeur général de l'élevage au MDRA
35	Augustin WILIKPAN	Représentant du Secrétariat général du Gouvernement
36	Dieudonné NDJOUNGOU	Représentant du Ministère en charge de l'administration du territoire
37	Emmanuel NDAKALA	Représentant du Ministère de la justice
38	Yvon Thierry TAZOU	Représentant du Ministère des finances et du budget
39	Charles MANDJEKA	Représentant du Ministère de l'équipement
40	Michel KOMBONGO	Représentant du Ministère de la communication
41	Christian KAMAYEN	Représentant de l'Université de Bangui
42	Hervé MOKOSSESE	Représentant de l'Université de Bangui
43	Aristide OUSSEBANGA	Représentant de l'Université de Bangui
44	Marc Essai PEDERENDJI	Journaliste à Radio Centrafrique
45	M. MEYA MADAS	Journaliste à Radio Centrafrique
46	Lassy AGOALO	Journaliste à l'ACAP
47	Basile REBENE	Journaliste à l'ACAP
48	Michel LEKE	Journaliste à la télévision centrafricaine
49	Thomas MARAÏDA	Journaliste à la télévision centrafricaine
50	Jérôme LAVOU	Consultant R-PP
51	Mba NGAKEU	Consultant R-PP
52	Gilbert MOLEPKO	Chef de service des normes au MEFCP
53	Emmanuel NGOUMBANGO	Chef de service eaux et forêt au MEFCP
54	Bernard KOLEPA	Chef de service eaux et forêt au MEFCP
55	Marguerite LENGUESSE	Chef de service au MEE
56	Maxime T. DONGBADA-TAMBANO	Chef de service des normes au MEFCP
57	Edouard SOKAMBI	Représentant du MEE
58	Ulrich LASSIDA	Représentant des Etudiants Université de Bangui
59	Christ OUABONA	Représentant des Etudiants Université de Bangui
60	Odette YABOUE	Représentante de l'ONG « Maman Gbazabangui »
61	Igor TOLA KOGADOU	Coordinateur national REDD+
62	Léon GOUMOKOGNA	Adjoint du Coordinateur national REDD+
63	David M. YANGBONDO	Adjoint du Coordinateur national REDD+
64	Marina KOGADOU	Adjoint du Coordinateur national REDD+
65	Chantal MOHEYAMA	Chef de service au MEE
66	Francine MBARI	Secrétaire au MEE
67	Ange NAMBEI	Chef du Protocole au MEE
68	Patrice IGNADOMAVO	Représentant des Amis de la nature
69	Lydie YAHOUMBI	Représentant du Ministère de la communication
70	Guy Gérard SARAIVA	Représentant du MEE

## Liste des commissions de validation

N°	Prénom et nom
	<b>COMP 1A</b>
1	Gaétan M. A. KENGEMBA
2	Bob KONZI SARAMBO
3	Augustin WILIKPAN
4	Patrice PASSE SANA
5	Damienne NANARE
6	Gilbert MOLEKPO
7	Jacqueline MADOZEIN
8	Maurice YONDO
9	Jérôme LAVOU
10	Igor TOLA KOGADOU

N°	Prénom et nom
	<b>COMP 2a &amp; 2b</b>
1	Emmanuel GOUMBANGO
2	Edouard SOKAMBI
3	Fernand KOUMANDA
4	Edouard SOKAMBI
5	Dieudonné G. NDJOUNGOU
6	Jean-Richard ABIALI
7	Gustave DOUGOUNBE
8	Charles MANDJIKA
9	Catherine AZOUYANGUI
10	Nestor B. TOGO- IMA
11	Jérémie NADALLOT
12	Luc NGOMANGA

N°	Prénom et nom
	<b>COMP 1B &amp; 2D</b>
1	Bienvénu KEMANDA
2	Philomène MBIA
3	Odette YABOUE
4	Yvon KAMACH
5	Bernard KOLEPA
6	Marguerite LENGUESSE
7	Christ OUABONA
8	Hervé BOLLO
9	Mba NGAKEU
10	Blandine GAHORO

N°	Prénom et nom
	<b>COMP 3</b>
1	Aristide OUESSEBANGA
2	Hervé MAIDOU
3	Didier HUBERT
4	Eric FOTO
5	Augustin MEDI
6	Chantal SEKOLA
7	Ulrich LASSIDA
8	Gratien Alain TCHENEBOU
9	Luc DIMANCHE
10	Jean-Noël ITENDI
11	Olivier BOUYER

N°	Prénom et nom
	<b>COMP 4</b>
1	Ambroise ZANGA
2	Basile TITO
3	Théodore MBARO
4	Guy Florent ANKOGUI
5	Joseph GNOMBA
6	Léon ANZITAGO
7	Hervé MOKOSSESSE
8	Selba BOUTE-MBAMBA
9	Victorine GAZA
10	Olivier GBIEVOT
11	Maxime Thierry DONGBADA
12	Michel KOMBONGO
13	Samul PAYOU

→ Annexe 1b-11 - Liste des acteurs à rencontrer entre janvier 2011 et décembre 2013

Nom et Prénom	Organisation et position dans l'organisation	2011	2012	2013
<b>→ Société civile</b>				
Nicolas GREKOYAMA	Président de l'Alliance évangélistes de RCA			
Imam Moussa NAHIB	Imam de la Mosquée centrale de Bangui			
Marguerite KOFIO	Présidente de l'ONG OFCA			
Assingambi ZARAMBAUD	Représentant de l'Ordre des avocats centrafricains			
Pierre Lebrun SIOVENE	Président du Syndicat des travailleurs centrafricains			
Ousmane SHEOU	Président de la FNEC			
Hervé BOLLO	Secrétaire général de l'Association des vendeurs de bois			
Jean SANZEMA	Président des ZCV			
Africain KAZANGBA	Président des Parents d'élèves de Centrafrique			
Abbé KROMONDIMO	Président du Conseil national de médiation			
Guy MBOYEMA	Président de l'ONG CODICOM			
Modeste GONDA	Président du collectif d'ONG CIONGCA			
Eduard NGAISSONA	Président de la Fédération centrafricaine de football			
Joseph BINDOUMI	Président de la Ligue centrafricaine des droits de l'Homme			
Bernard NDOAZI	Président de DONAVAL (Don à valoriser - tradipraticiens)			
<b>→ Secteur privé</b>				
Mathias SONGOMBI	Bûcheron			
Ibrahim FAKHOURY	Directeur technique de SEFCA			
Ousmane TANKO	Président des transporteurs			
Gaby T. NGOUAMIDOU	PDG de l'entreprise Ngouamidou (travaux publics)			
Alain TCHENEBOU	Technicien géologue à Aurafrique			
Clotilde NAMBONA	Représentante de AREVA/URAMINE/BAKOUMA			
Jérémie BINEMON	Président de la menuiserie OCDI			
Mathias SONGOMBI	Président de l'Association des bûcherons de Petevo			
Marcel NGANASSEM	Président de l'entreprise AGETIP CAF (travaux publics)			
Marc KONGO KOSSOPO	Membre du groupement des transporteurs de grumes			
Guy POUMATCHY	Membre de l'Association des commerçants du Km5			
Lévy KONOWANE	Membre du Comité des ébénistes			
<b>→ Administration</b>				
M. NAMSENE	Directeur du Fonds de développement forestier			
Joël PAREFA	Préfet de la Préfecture de la Mambéré-Kadéï			
Salamane ABAKAR	Maire de Mbata			
Germain BANGALA	Directeur de l'ISDR de Mbaïki			
Bernard YABOUGOUA	1 <sup>er</sup> adjoint au Maire de la Commune de Bambari			
Moussa bi OUSMANE	Maire de la Commune d'élevage de Ourou-Djafoun			
Abel POUBANGUI	Directeur de Cabinet du Ministre du tourisme			
Jacques MBOLIGASSIE	Chef de Cabinet du Ministre du tourisme			
Ludovic KANGA	Directeur du tourisme au Ministère du tourisme			
Gilbert FEIKERAM	Représentant du Ministère de l'aménagement du territoire			
Charles DAOUILI	Représentant du Ministère du budget et des statistiques			
Pascal ABOUANDJI	Représentant du Ministère de l'administration du territoire			
Bernard KPONGABA	Dir. de Cabinet du Ministre de l'aménagement du territoire			
Joseph DANGA	Directeur d'appui aux acteurs agricoles au MDRA			
Samson K. YAMBERE	Chef de service des végétaux au MDRA			
Clotilde NAMBONA	Préfète de l'Ombélla Mpoko			
André FEITOUANA	Représentant du Haut commissariat à la décentralisation			
M. OUSMANE	Représentant du Haut commissariat aux droits de l'Homme			
André FEYOMONA	Inspecteur régional du Plan de Bangassou			
Rigobert PASSINDO	Secrétaire général de la Sous-préfecture de Nola			
François GONIDE	Directeur de Cabinet du MDRA			
Pierre GOMNA	Inspecteur régional des eaux et forêts de Mbaïki			
Denis SORO	Agent de péage, route de Mbaïki			
Joël TETEYA	Directeur de la Météorologie			
<b>→ AN et CES</b>				
Jean Serge BOKASSA	Membre de la Commission ressources naturelles de l'AN			

Emery DEDE	Président de la Commission ressources naturelles de l'AN						
M. NODIER	Vice Président de la Commission textes de l'AN						
Pierre MBOUA	Membre de la Commission finances de l'AN						
Martin BABA	Président du CES						
Prince DONDIA	Représentant des jeunes au CES						
Patrice IGNADOMAVO	Représentant des ONG au CES						
<b>→ Chercheurs et universitaires</b>							
Bobossi SERENGBE	Recteur de l'Université de Bangui						
Zéphirin MOGBA	Enseignant au Dép. de sociologie de l'Université de Bangui						
Florent ANKOGUI	Professeur au Dép. de géographie de l'Université de Bangui						
Paulin REGNER	Professeur de botanique à l'Université de Bangui						
Honoré FEIZOURE	Directeur de ACDA						
Salomon NAMKOSERENA	Directeur de l'ICRA						
Aristide OUASSEBANGA	Représentant du LACCEG						
Paul DOKO	Président de l'ACAPEE						
<b>→ ONG et bailleurs</b>							
Faustin MBRINGA TAKAM	Chargé de programme environnement au PNUD						
Mme. Sabine	Représentante de COOPI						
Nathalia DUKHAN	Représentant de l'ONG Well grounded						
Nathanael DYER	Représentant de l'ONG Rainforest UK						
Abbé André SINGA	Représentant de CARITAS						
Odette YABOUE	Représentant de l'ONG Bazabangui						
Patrice IGNADOMAVO	Représentant de l'ONG Amis de la nature						
Dieudonné HASSANA	Représentant de l'ONG Ane Kana Songo						
Jean-Jacques MATAMALE	Représentant du Centre d'information environnementale						
Gaston YORO	Coordinateur du Programme des peuples non atteints						
Max BANDIBA	Repr. de l'Asso. de vulgarisation du droit / éducation civique						
Blandine YAKONDJI	Représentant de l'Asso. des femmes juristes de RCA						
Eléonore AGBA	Représentant de l'ONG La bonne semence						
Magloire ABADJAKA	Représentant de l'ONG Jésus pour les Pygmées						
Vermond KAÏNE	Coordonnateur du programme petits prêts du FEM - PNUD						
Haoussia TCHAOUSSALA	Représentant de la BM						
André DENAMSE	Représentant de UNESCO						

**→ Annexe 1b-12 - Compte-rendu et liste des participants de l'atelier d'information, d'échange et une heure devant la presse – salle de conférence de la FATEB de Bangui – 22 juin 2011**

Le mercredi 22 juin 2011, s'est tenu dans la salle de conférence de la FATEB à 10 heures 35 minutes, un atelier de restitution des négociations onusiennes sur le nouveau régime climat et la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en République Centrafricaine, sous la présidence de Monsieur **Bob Félicien KONZI SARAMBO**, Chargé de Mission en matière de l'Ecologie au Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie.

Etaient conviés toute la couche sociale ainsi que les médias (cf.liste des participants).

L'ordre du jour a porté sur les différentes négociations onusiennes sur le nouveau régime climat et la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en République Centrafricaine.

Après le mot introductif du modérateur, situant le contexte de l'atelier, plusieurs thèmes ont été présentés, à savoir :

1. le résumé des négociations depuis la COP11 à la COP15 ; par M. **Igor TOLA KOGADOU**, Point Focal National de la CCNUCC ;
2. la mise en œuvre de la Convention en RCA ; idem ;
3. un point sur le programme Pays du PNUD 2012 – 2016 ainsi que l'UNDAF 2012 – 2016 ; par Madame **Aline MALIBANGAR**, Chargée de Programme Environnement et Energie au PNUD ;
4. la communication sur les autres réunions sous régionales dans le cadre des Changements Climatiques (Kinshasa et Brazzaville) ; par M. **WILIKPAN**, Chargé de Mission au Secrétariat Général du Gouvernement ;
5. la présentation sur la Forêt Modèle ; par M. **Gaëtan MOLOTO A- KENGUEMBA**, Chargé de Mission en matière de Développement Durable et de l'Environnement à la Primature ;

De toutes les communications présentées, il ressort ce qui suit :

**De la Conférence de Montréal**, il est question de donner les moyens aux Pays en voie de développement pour lutter contre les changements climatiques, notamment dans le cadre des actions d'adaptation et des efforts de réduction de GES. Ainsi, les changements climatiques doivent être intégrés dans tout programme de développement.

La question de la déforestation révèle une importance considérable car la forêt est un réservoir de puits de carbone qui contribue à réguler la température atmosphérique.

**De la Conférence de Bali**, une feuille de route a été mise en place. Ainsi, il convient de retenir cinq axes qui sont dégagés :

- Vision commune de l'action concertée à long terme ;
- Atténuation des changements climatiques ;
- Adaptation aux effets néfastes des les changements climatiques ;
- Transfert de ressources et de nouvelles technologies ;
- Financement.

De la Conférence de Copenhague, on note une divergence des points de vue des parties à la CCNUCC. Cependant, les résultats de cette Conférence ont été rédigés à huit clos pour être soumis aux parties, ce qui a entraîné le mécontentement de tout le monde.

**De la Conférence de Cancun**, on remarque un contraste avec le Sommet de Copenhague, en ce qui concerne l'engagement des pays industrialisés. De même, l'avenir du Protocole de Kyoto a été soulevé ainsi que le problème de financement. Cette conférence a :

- mis en place un accord minima juridiquement faible ;
- entériné la mise en retrait du Protocole de Kyoto et ;
- enregistré le renoncement des Parties à la prise des engagements juridiques.

Concernant le renforcement des actions sur le terrain, les accords de Cancun sont considérés comme des décisions sectorielles qui doivent encourager des actions de terrain, notamment les actions d'adaptation, d'atténuation, de transfert de technologies, etc.

A propos de la mise en œuvre de financement, on note l'absence d'un dynamisme et d'une lisibilité des crédits « Faste Star ». Cependant, il faut noter qu'aucun accord s'est dégagé au sein du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP).

A la réunion de Bangkok, il ressort des travaux du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA) ce qui suit :

- un blocage sur les agendas ;
- la problématique de la trajectoire d'émissions de GES au-delà de 2° C, probablement à 4° C ;
- la nécessité de signer les engagements de réduction des émissions de GES ;
- l'intégration des nouvelles questions non traitées à Cancun ;
- un entier désaccord sur le Protocole de Kyoto.

Concernant la mise en œuvre de la CCNUCC en RCA, il faut retenir que la RCA a ratifié la CCNUCC en mars 1994 et son Protocole de Kyoto en janvier 2008. A cet effet, la RCA a fait sa Communication Nationale Initiale en 2003, tandis que la 2<sup>ème</sup> Communication nationale est entrain de se réaliser.

Au titre de l'adaptation, la RCA a élaboré et soumis au Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) sa Fiche d'Identification de Projet (PIF) portant sur « **L'intégration des risques climatiques dans le secteur agricole en RCA** ». Pour cela, la RCA va bénéficier du fonds d'adaptation, à condition qu'une Autorité Nationale Désignée soit nommée pour la gestion dudit fonds.

Au titre de l'atténuation, le RPP de la RCA a été soumis de manière informelle au mois de mars 2011 lors d'une rencontre au Viêt-Nam. Mais des amendements doivent être apportés au niveau de la composante 1 a et 1 b relative à l'organisation nationale du processus REDD+ et de la composante 1 b, en rapport avec l'Information, Education et Communication du processus REDD+. Ainsi, la soumission formelle du RPP prévue au mois d'octobre à Berlin en Allemagne sera précédée d'une série d'ateliers de consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration du RPP de la RCA afin de recueillir l'avis de tout le monde.

Sur la communication de Dr. **Aline MALIBANGAR**, portant sur le programme cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement, le bilan commun de pays (CCA) 2010 pour la RCA est résumé dans le « **Plan cadre des Nations Unies pour la consolidation de la paix et l'aide au développement de la RCA – UNDAF+ 2012-2016** », sous la rubrique intitulée « **Environnement, changements climatiques et énergies renouvelables : une faible prise de conscience du processus de dégradation** ».

Dans le passé, chaque organisme du système des Nations Unies établissait pour financement son Plan de Travail Annuel (PTA), mais la nouvelle politique mis en place par le PNUD consiste à élaborer un seul PTA pour le fonctionnement de tous les organismes du système des Nations Unies. Ainsi, la vision à long terme du PNUD est exprimée dans la Déclaration d'engagement de pays qui prend en compte, entre autres les aspects suivants:

- la consolidation de la paix et le renforcement de la bonne gouvernance ;
- la promotion du développement durable et équitable et l'intégration régionale ;
- l'investissement dans le capital humain (lutte contre le VIH/SIDA) ;
- la réduction de la pauvreté et les progrès vers les OMD.

Par ailleurs, le plan d'action de l'UNDAF qui est entrain d'être rédigé prend en compte la Déclaration d'engagement de pays.

A propos de la communication portant sur les autres réunions sous-régionales dans le cadre des changements climatiques (tenues à Kinshasa et à Brazzaville), il faut retenir que cette rencontre a réuni les trois grands Bassins forestiers du monde, notamment le Bassin de l'Amazonie en Amérique du Sud, le Bassin du Congo en Afrique centrale et le Bassin de Bornéo-Mékong en Australie, réservoirs des puits de carbone.

L'objectif de cette rencontre vise à établir un accord de coopération entre ces trois Bassins, en ce qui concerne le respect de la souveraineté nationale des Etats sur l'utilisation de leurs ressources. Le point essentiel a porté sur le financement des actions à mener dans les trois Bassins car les Etats signataires des Conventions n'arrivent toujours pas à verser leur cotisation, d'où la mise en place d'un mécanisme de financement. Par contre, le projet d'accord de coopération entre les trois Bassins a été mis en veilleuse.

Par ailleurs, l'initiative de Monsieur **Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo le mon, a été saluée par tout le monde car elle a mobilisé tous les pays issus des trois Bassins forestiers mondiaux, ce qui est une première des initiatives réussies dans ce domaine. A cet effet, la Déclaration finale des Chefs d'Etats a donné mandat au Président du Congo de prendre attache à ses pairs pour l'élaboration effective de cet accord de coopération.



En ce qui concerne M. **Gaëtan MOLOTO A- KENGUEMBA**, sa communication a porté sur les Forêt Modèles (FM). Ainsi, on entend par Forêt Modèle un lieu géographique mais aussi une approche de gestion durable des forêts basée sur le partenariat. En d'autres termes, c'est un processus de collaboration où des personnes et groupes de personnes prônent des valeurs en travaillant ensemble afin de concrétiser leur vision du développement durable.

Les Forêts Modèles (FM) sont donc basées sur une approche flexible qui allie les besoins sociaux, culturels et économiques des communautés locales à la durabilité à long terme de grands paysages où les forêts sont un élément important.

Le concept de Forêts Modèles (FM) a été utilisé pour la première fois en 1991 en Chine et au Japon. Ainsi, la FM est un projet de vie ; ce que les Japonais appellent un projet de sept générations.

Le Réseau Africain des Forêts Modèles (RAFM) dont le siège se trouve à Yaoundé au Cameroun, a lancé ses activités en 2005. En 2008, deux Forêts Modèles, notamment celles de Dja et MPomo ont été créées. De même, on retrouve une FM au Maroc, en Tunisie et RDC. Le concept des FM est une approche à promouvoir dans les autres pays du Bassin du Congo.

Chaque Forêt Modèle établit ses propres priorités conformément aux six principes suivants qui constituent la base du réseautage, d'apprentissage et d'innovation aux niveaux local et mondial. Il s'agit :

- du partenariat ;
- de l'engagement pour la durabilité ;
- de la gouvernance ;
- des paysages et territoires à grande échelle ;
- des programmes d'activités ;
- du réseau et de la mutualisation de savoirs.

Il existe un Réseau International de Forêts Modèles (RIFM) qui est une communauté de pratique mondiale dont les membres travaillent vers un but commun, à savoir la gestion durable de grands territoires forestiers multidimensionnels. La RCA est membre du RIFM.

Par ailleurs, il existe une relation entre la REDD+ et la FM. La REDD+ offre aux trois Bassins forestiers du monde des opportunités en matière de gestion durable de leurs espaces forestiers, tandis que la FM apporte des précisions à la question foncière car elle s'appuie sur les intérêts communautaires et non sur les droits.

En outre la FM soutient le processus REDD+ en RCA. Pour cela, une feuille de route est en cours d'élaboration au niveau de la Primature.

La présentation de chaque communication a été suivie des débats contradictoires à l'issue desquels quelques points saillants se sont dégagés, notamment :

- Un accent particulier doit être mis sur l'information du public sur les questions liées aux changements climatiques, débattues dans les rencontres internationales sur le climat, en utilisant tous les moyens de communication possibles.
- L'élaboration d'un document de communication en des termes simples et compréhensibles, surtout en langue nationale, sur les concepts environnementaux utilisés dans le cadre de REDD+ pour l'information du public et surtout celle de la population rurale.

- La création d'un Observatoire national sur l'environnement et les énergies renouvelables afin d'alerter et prévenir précocement les catastrophes naturelles, notamment les feux de brousse, les inondations, les sécheresses, la déforestation, etc.
- L'implication des Services techniques du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie, conformément à leurs attributions, dans les questions inhérentes aux changements climatiques serait un atout indispensable.
- L'utilisation des Systèmes d'Information Géographique s'avère indispensable pour la création des Forêts Modèles et le suivi du couvert végétal.

Après avoir débattu tous les thèmes inscrits à l'ordre du jour, le Chargé de Mission en matière de l'Ecologie a remercié les participants et a déclaré clos l'atelier à 15 heures 10 minutes.

**Fait à Bangui, le 27 juin 2011**

**Liste des participants**

N°	Prenom et Nom	Fonction et Institution
1	Gilbert MOLEPKO	Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
2	Eloi BELLONGOT	Ministère de la Communication
3	Tanguy ASSANA YAFONDO	Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
4	Francine KAIMBA SALAMATE	Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
5	J. Charles KEMANDA DANGUIZA	Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
6	Aristide OUESSEBANGA	Université de Bangui
7	Timothée SOULE	Ministère de l'Urbanisme
8	NGAKEU MBA	ONG CODICOM membre de la plate forme
9	Patrice PASSE SANAND	ONG OCDN membre de la plate forme
10	Joël Urbain TETEYA	Directeur de la Météorologie/ Ministère de Transports
11	Maxime DONGBADA	Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie
12	Judith Marina KOGADOU	Membre de l'Equipe de la Coordination REDD+
12	Georges DIMBELE	Ministère des Affaires Sociale
13	Christophe NDARATA MASSANGUET	Directeur de la Vulgarisation de la Nouvelle technologie
14	Gaston NAKOE	Directeur du Centre des Données forestières
	Pasteur SITAMO	Coordonnateur MEFP
15	Philomène BIA	ONG BATA GBAKO membre de la plate forme
16	Fernand KOUMANDA	Directeur Général de l'Elevage
17	Francis Macaire	Présidence de la République
18	Michel MANZANGUE	Directeur des Risques et pollutions
19	Maryse GBEYONGBIA	MEE
20	Léon GOUMOKOGNA	Membre de la Coordination
21	Melchisédech YANGBONDO	Assistant du Point Focal Climat
22	Igor Gildas TOLA KOGADOU	Coordonnateur REDD+
23	Nathalie YATORO	MEE
24	Francine MBARI	MEE
25	Tatiana NZAGBE	ONG
26	Auguste ROMBIA	ONG
27	Arsène MOSSEAVO	Radio Notre Dame
28	Samson ANDJOUKARA	Radio Centrafrique
29	Fred KROCK	Presse écrite Hirondelle
30	Thomas MARAIDA	Télévision Centrafricaine
31	Jonathan HOULHIMI	Télévision Centrafricaine
32	Hyppolite TOUNGBE	Radio Centrafrique
33	Chantal MOEHAMA	Chef de service de la Communication/MEE
34	Franck MABESSIMO	Presse écrite La Plume
35	Basile REBENE	Agence Centrafrique Presse
36	LASSY AGOALO	Agence Centrafrique Presse
37	Tatiana YANGUEKO	Radio Néhémie
38	Marcellin ZOOMADOU	Presse écrite AGORA
39	Brice Landry NDANGOU	Radio ndeke luka
40	Carine WOGOU	Télévision Centrafricaine
41	Dieudonné NZAPA DANGUIA	Presse écrite Le citoyen
42	Bob Félicien KONZI-SARAMBO	Conseiller du Ministre en matière de l'Ecologie
43	François GONIDE	Directeur de Cabinet du Ministère en charge de l'Agriculture
44	Augustin WILIPKAN	Conseiller du Ministre chargé du Secrétariat Général du Gouvernement
45	Dr Aline MALIBANGAR	Charge de Programme Environnement Energie au PNUD
46	Mr GOUGNON	Charge de Programme a la FAO
47	Mr Hugues MARION	Representant de l' AFD a Bangui
48	Jean Bernard YARISSEM	Representant de WWF a Bangui

➔ **Annexe 1b-13 - Compte-rendu et liste des participants de l'atelier régional pour présentation des concepts de REDD+ et des travaux du R-PP – Salle de la Conférence, BIMBO, du 23 au 24 juin 2011**

**Journée du 23/06/2011 :**

Ouverture officielle à 9 h 20 par Madame le Préfet de l'Ombella M'poko, **Madame Clotilde NAMBOÏ**

**9h 45 :** Discours du Président de la Délégation spéciale de la ville de Bimbo, **Mathieu KOPOMOLOVO**

Il a souhaité le bienvenu aux participantes et exprimé sa reconnaissance à la Coordination Nationale REDD pour avoir identifié sa localité pour abriter cette réunion de sensibilisation et d'échanges avec sa population ; il a par la suite souhaité de la part des participants de l'assiduité et une forte participation aux débats

**9h50 :** Discours de Madame le Préfet de l'Ombella M'poko

Elle a mis l'accent sur les effets du changement climatique qui se ressentent aussi bien dans les familles, les villages, les communes et les Etats en affectant son économie, la santé des populations et la sécurité alimentaire. Elle a en outre réitéré les efforts du Gouvernement Centrafricain à combattre la dégradation des ressources naturelles et par la mise en place d'un Ministère de l'Environnement et surtout la prise des décisions qui d'imposent pour une large implication des communautés de base à participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures de réduction des effets liés aux changements climatiques.

**10h00 :** Mise en place du bureau de l'atelier

**10 H 10 :** Présentation des participants

**10 H 15 :** Propos introductifs sur l'atelier par le président

**10 H 20 :** Présentation des effets du changement climatique par Igor TOLA, Coordonnateur National REDD

Selon le coordinateur national, le changement climatique provient des activités anthropiques ; les conséquences sont la rareté des ressources fauniques, végétales, le tarissement des cours d'eau, la disparition des espèces halieutiques, la modification de la biodiversité, les calamités et catastrophes naturelles, les maladies diarrhéiques et maladie de la peau, l'insécurité alimentaire.

**10H 30 :** Présentation sur le thème qu'est ce que le REDD ?

Cette présentation a été faite par Igor TOLA. Il a évoqué l'histoire du processus depuis Mai 2005 qui a débouché à la mise en place en 2007 d'un mécanisme d'incitation appelé REDD. Cette présentation ainsi que la première ont suscité beaucoup de questions des participants. Des questions et des contributions ont été portées sur ;

- Les avis des communautés sont-ils pris en compte dans les différentes négociations ?
- Quels sont les actes concrets que le Gouvernement a posés en matière de REDD ?

- Les usines caste (bière) et HUSACA (savonnerie) émettent des gaz et des matières nocifs, que fait le Gouvernement pour réduire les effets de leurs activités nocives sur les populations environnantes ?
- En parlant de l'élimination de l'usage des sachets en plastique, le Gouvernement a-t-il mis en place des mesures alternatives ?
- La sensibilisation continue des populations pour des comportements responsables.
- Est – ce que le Ministre de l'Environnement travaille t-il synergie avec le Ministère de l'Agriculture en matière de calendrier agricole ?
- Souhaite que la problématique environnementale soit intégrée dans les programmes scolaires ;

En réponse du Coordonnateur National, appuyées par celle de certains participants et des expert nationaux REDD ont permis d'éclairer certains aspects commun liés à la participation des communautés locales et autochtones, à un projet commun entre le Ministère de l'Environnement et de l'Agriculture en matière de PANA. Selon le Coordonnateur National, le Ministère de l'Environnement travaille suivant une politique qui ressort du discours programme du Premier Ministre et de ce fait, intègre les préoccupations liées aux droits des communautés locales et autochtones, quant à l'usine l'HUSACA et Castel, des négociations sont entrain de se faire le Gouvernement pour réduire l'émission des matière toxique.

**11H 30** : Reprise des travaux après la pause café

A la reprise le Coordonnateur National a présenté les commentaires du TAP de la Banque Mondiale sur le document informel du RPP de la RCA et a précisé que l'organisation de cet atelier s'inscrit dans cette perspective.

**11 H 45** Présentation de l'arrangement institutionnel basé sur le cadre de gestion et de préparation à la REDD composé de trois organes que sont le Comité National, le Comité inter préfectoral et la Coordination Technique REDD. Il a en outre expliqué la composition et les attributions de chaque organe ; il a enfin exposé sur le mécanisme de financement de la REDD au niveau national qui passera par la création d'un guichet REDD qui sera hébergé au niveau du fonds National de l'Environnement (FNE) crée par l'article 9 du code de l'environnement.

**12 H 20** : Séance des questions et contributions des participants

- Pourquoi les confessions religieuses n'ont pas été intégrées dans les organes de gestions ?
- Cette même question est pour les Maires, le Ministre des Affaires Sociales ou le Ministère de l'Agriculture qui souhaiterait figurer dans les Comités inter préfectoraux
- Pourquoi les services de l'Etat semblent se tailler la part de lion dans l'arrangement institutionnel ?
- Pourquoi les sous préfets n'ont pas figuré dans les CIP au détriment des préfets ?
- Existe t- il une plateforme des populations autochtones ?

**12 H 40** : Réponses et contributions

Il est vrai que l'intégration des Maires, des agents des Affaires Sociales ainsi que des sous – préfet renforcerait les organes mais cela l'alourdiraient davantage ; toutefois, les collectivités locales ainsi que les autres services de l'Etat seront intégrés à travers le conseil Général de Préfecture qui élabore et restitue les activités se déroulant dans la préfecture.

**Les participants ont recommandé que les Directions Régionale de l'Agriculture soient intégrées dans les Comités Inter préfectoraux.**

**Ils ont aussi soutenu que les financements REDD soient gérés par le Gouvernement à travers le guichet qui sera logé au sein du FNE.**

Quant à la représentativité des Maires, on en compte 700 en RCA et il sera difficile de choisir lequel doit intégrer le CIP, surtout que chaque localité a sa spécificité, le Gouvernement ne s'est pas taillé la part de lion par ce que le secteur privé et la société civile compte plus ¼ des organes mis en place.

**Les participants ont demandé qu'une Plateforme réellement représentative des communautés autochtones soit mise en place afin d'être un réel interlocuteur.**

**14 h 15 :** Reprise des travaux après le déjeuner et présentation d'un plan de consultations et d'actions pour conduire les consultations des parties prenantes, par **Mba NGAKEU, Expert Ib**

L'Expert a présenté l'Object de la consultation, les catégories des parties prenantes les principaux messages communiqués, les supports l'EC utilisés ainsi que le calendrier des prochaines rencontres.

Il a enchainé avec la sous- présentation sur REDD et population autochtones : quels avantages et de quelle manière ? il s'est appesanti sur en quoi sont concernées les populations autochtones quel impacts la REDD peut elle avoir sur les populations autochtones quels avantages ces populations peuvent elles retirer de ce processus... ?

**14 H 45 :** De nombreuses questions et contributions ont été abordées ;

- Comment les populations autochtones au fin fond des villages pourraient elles tirer bénéfices de la REDD ?
- Comment l'information pourrait elle les atteindre ?
- La REDD ne serait elle pas en retard sur la DSRP ?
- Comment envisager les indicateurs de suivi de l'information ?

Les réponses et contributions ont porté sur :

- il existe des supports tels que les sketches qui seront élaborés et qui sont bien adaptés aux populations largement analphabètes
- A travers la chaine des radios communautaires, il ya plus de possibilité d'atteindre les populations enclavées.

**9 H 45 :** Phase de question et contributions

- Quelles sont les procédures d'obtention de titre foncier ?
- Le code agropastoral n'existe pas mais comment peut on disposer de terres pour reforesté ?
- Comment suivre et évaluer le crédit carbone ?
- Comment lutter contre les feux de forêt qui sont pratique courantes dans les villages ?
- Comment être informé sur la rémunération d'une personne sur la valeur de son crédit carbone ?

Les réponses à ces questions ont trouvé autour de :

- La bonne gouvernance et la transparence dans le commerce du crédit carbone ainsi que le partage des informations a tous les niveaux permettront d'éviter la gestion opaque ;
- Pour contourner les feux de forêts, il peut mis en place des activités génératrice de revenus ou des pare – feux ;
- Les procédures d'acquisition des terres en compagne sont les même que pour obtenir un titre foncier en ville ;

- Quant aux essences à replanter, il faudrait faire des études en raison de la spécificité écologique des zones pour identifier l'espèce adéquate ; toutefois les planning actuellement faits en RCA sont sur la base des teck et Mélina

**11 H 00** : Reprise des travaux après la pause café et présentation de la stratégie d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux, par les l'Expert Blandine GAHORO.

Dans sa communication, elle a évoqué des points suivants ; pourquoi réaliser une étude d'évaluation environnementale et sociale en matière de REDD, quelles sont les différentes étapes le cadre légal et institutionnel, les impacts probables des options stratégiques et les bases de l'EESS.

**11 H 30** : Les questions ont généralement porté sur ;

- Le déguerpissement est il assujetti à des indemnisations ou des mesures compensatoires ?
- Si oui, cela se fait il au même titre pour tous les domaines occupés et de la même manière pour tous ?

L'oratrice a répondu que les modalités d'indemnisation restent les même dans le fond ; cependant, selon qu'il s'agisse de la banque Mondiale ou du Gouvernement Centrafricain, les procédures diffèrent dans procédure.

**14 H00** : Reprise des travaux et présentation des deux composantes (scenarior de référence et MRV) par Igor TOLA

**14 H 45** : cette présentation a été jugée très technique par les participants qui n'ont pas posé des questions.

**15 H 00** : Clôture des travaux

Discours de Madame le préfet de l'Ombelle M'poko,

Elle a apprécié le niveau des débats et félicité les pour avoir effectivement contribué à la formulation des recommandations. Elle a cependant demandé aux participants d'être des catalyseurs auprès de leurs communautés respectives en vue de vulgariser ce processus pour une meilleure appropriation par les populations.

- Les participants ont aussi proposé la mise en place d'une campagne multimédia et la conception de pièce radiophonique genre « Kodro ti Guira » pour bien sensibiliser les populations ;
- Les participants ont également recommandé l'implication très sérieuse des confessions religieuses qui sont des vecteurs très importants de l'information en tout lieu du pays ;
- Penser de plus en plus à la sédentarisation des communautés autochtones en vue de les faire bénéficier des infrastructures socio - économiques ;
- Réduire la criminalisation entretenue jusque – la à l'égard des Aka.

**15H 00** : Présentation de la composante 2a et 2b par Igor TOLA

Cette présentation a permis aux participants de se faire une idée sur les causes sous – jacentes de déforestation et de dégradation des terres, les factures directs de pression sur les forêts ; il a ajouté que des études supplémentaire devront être menées en vue de collecter des données sur la consommation du bois énergie ainsi qu'au niveau des exploitations minières.

**15 H 20** : Cette présentation a suscité beaucoup de question,

- Les différents codes de l'environnement et forestier sont ils réellement appliqués ?
- L'introduction de l'agroforesterie est elle possible et ne peut on pas l'introduction pour réduire la dégradation des terres ?
- Comment réduire la consommation effrénée des bois d'énergie qui contribue énormément à la déforestation autour de la ville de Bangui ?
- Quelle stratégie mettre en place pour que toutes les populations participent au planting ?

Quelques réponses et contributions ont permis d'apporter des réponses à ces questions :

- L'agroforesterie est fortement encouragée et recommandée dans les zones de culture itinérante ;
- Le Ministère des Eaux et Forêt, avec l'appui de la FAO, a initié un projet de réduction de la consommation des bois d'énergie qui consiste à développer et vulgariser les fours améliorés ;
- Les codes souffrent d'une application entière en raison de l'absence des textes d'application ;
- Les tecks sont des essences qui sont vulgarisées par le Ministère des Eaux Forêts dans le cadre des Journées nationales de l'arbre ;
- Désormais l'exploitation des forêts en RCA est soumise à un plan d'exploitation et d'aménagement ce qui réduit la déforestation anarchique ;
- Les participants ont recommandé que soit inscrite la faiblesse de ..... sur les politiques forestières ;

Les travaux de la première journée ont pris fin.



Pour l'équipe des rapporteurs

**Mba L. NGAKEU**

Expert en Consultation des parties prenantes ;

**Gilbert MOLEKPO**



CHEF DE Service des Normes au Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie ;

**Alain de KOMAH Patrick**



Coordonnateur de la plateforme des ONGs environnementales sur la REDD+  
FLEGT/ITIE

## Liste des Participants

N°	Prenom et Nom	Fonction et Institution
1	Nicolas MBOYEKAMADE	BA AKA YAMBORO
2	Jean KPENGOUGNA	BA AKA YAMBORO
3	Dieudonné MALA	Chef de village kpalongo 1
4	Africain MAKPAYEN	Chef de village zila
5	Bruno ZAMBA	Chef de village kpalongo 2
6	Dominique LEBODE	Chef de village sapka 2
7	François NAMKOISSET	Chef de village ndangala
8	Laurent NDAYEKE	Chef de village bimo 1
9	Faustin MBOKO	Chef de village yamboro
10	Marie Clarisse AGRAMAKO	OFCA
11	Christine BOSSOUA	OFCA
12	Eric MOGALAMADE	Koli gara
12	Ferdinand GREZOKOYE	Pasteur
13	Sophie DOKOLONGNAYEN	Adjointe au Maire
14	Michail KIZIMALET	Directeur Régional du Plan par intérim
15	Natacha MOKAMANEDE	Association
16	Gérard NDROUMOKATO	Société forestière CSACD
17	Aïssatou KOUZOU BANDA	Musulmane
18	Idriss KALTOUMA	OFCA
19	Alphonse TEKATA	Chef de quartier cité mbembe 1
20	Enerst MOLOGBAMADE	Chef de quartier balapa 3
21	Michel DOLLA	Chef de quartier ngbanikola 4
22	Isidore DOUMELEMAKO	Représentant pala 2
23	Olga PAGANO	Représentante jeunesse
24	Médard TCHECKOE	Lycée
25	Dieu Beni YOKAMA	Représentant du curé
26	Alain BELLE	Représentant de la Jeunesse
27	Bernard GBANIMODE	Représentant marché
28	Albert YANGAWO	Représentant Autochtone
29	Jean OLONA	Tourisme
30	Samson DANGAZA	MADR
31	Dieudonné WALANE	MEFCP
32	Narcisse NGO	Protocole de la Préfecture
33	Noel NAMMONA	C.A PM
34	Philomène BIA	ONG Bata gbako représentant de la Plate forme
35	Patrick NINGATOLMA	Inspecteur préfectoral en charge de l'Environnement OMBELA MPOKO
36	Fernand DALOBIE	Chef de quartier LADA
37	Rufin MOUSSA	CCPM
38	Marie Ange MOUTE	Maire
39	Eloge MONET	Maire
40	Etienne DART	DRAS

41	Alain DEKOMA	Coordonnateur de la plate forme des ONG
42	Bienvenu IGNAKOPA	Mairie
43	Igor MAKA	Représentant de la Jeunesse
44	Augustin NEKOTALA	Représentant lycée 2
45	José Lambert NDJINAI	Correspondant de la Radio nationale Ombela mpoko
46	Joseph IGNAMOKO	Chef de groupe Bimo 2
47	Maxime DONGBANDA	Juriste MEE
48	Philipe MBOLI	MEE
49	Laurent NDAYEKE	Chef bimbo 1
50	Dieudonné NZAGNAGOU	Chef Sapka 3
51	Stephane LAVOU	Chef Samba
52	Silver KOMONGBA	ONG
53	Jonas AMAKA	Université
54	Joseph NGAIDOG	ONG
55	Thomas MARAÏDA	Télévision Centrafricaine
56	Basile REBENE	Agence Centrafrique Presse
57	Samson ANDJOUKARA	Radio Centrafrique
58	Jonathan HOULHIMI	Télévision Centrafricaine
59	Carine WOGOUE	Télévision Centrafricaine
60	Lassy AGOALO	Agence Centrafrique Presse
62	Chantal MOEHAMA	Chef de Service de la Communication MEE
63	Hyppolite TOUNGBE	Radio Centrafrique
64	Jérôme LAVOU	Expert Consultant Avocat
65	NGAKEU MBA	Expert Consultant
66	Blandine GAHORO	Expert Consultant
67	Igor TOLA KOGADOU	Coordonateur REDD+
68	Léon GOUMOKOGNA	Coordination REDD+
69	Marina KOGADOU	Coordination REDD+
70	David YANGBONDO	PF Assistant
71	Guy SIKI KETTE	Assistant
72	Gilbert MOLEPKO	MEE
73	Françine KAIMBA	MEE
74	Tatiana NZAGBE	MEE
75	Tanguy ASSANA YAFONDO	MEE

**➔ Annexe 1b-14 - Compte-rendu et liste des participants de l'atelier régional pour présentation des concepts de REDD+ et des travaux du R-PP – Centre de dépistage volontaire, Nola – 01-02 Juillet 2011**

**Déroulement**

L'ouverture des travaux a été placée sous l'autorité du Sous-préfet de Nola, Mr Rémy ZOUNGALANI, représentant du Préfet de la Sangha-Mbaéré, empêché. On notait aux côtés du Sous-préfet la présence du Conseiller de la Délégation de la ville de Nola.

Dans son message, M. le Représentant du Maire a cité les conséquences visibles du changement climatique : (i) Recul de la forêt, (ii) Rareté du gibier, (iii) Chaleur suffocante, (iv) Perte de la biodiversité. Il a en outre rappelé la tenue d'un atelier précédent sur la REDD+ dans la même salle, organisée par l'ONG MEFP. Il a par conséquent demandé aux participants de prendre conscience de ce danger et de réfléchir aux solutions possibles.

Le Sous-préfet a dans son discours exprimé les excuses de Monsieur le Préfet de la Sangha-Mbaéré, empêché. Il a cité les impacts visibles du changement climatique que sont la chaleur, la diminution de la pluviométrie, la réduction de la production agricole, le recul de la forêt, la rareté du gibier et des produits forestiers non ligneux. Il n'a pas manqué de souligner l'adhésion du Gouvernement à travers le lancement officiel de la REDD+ en RCA par le Premier Ministre ; il a enfin exhorté les participants à être attentif et contribuer pleinement à l'atelier.

Suite à ces mots introductifs le Chargé de Mission en matière d'Ecologie, Mr Bob KONZI SARAMBO, représentant le Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie, a fait une présentation globale des objectifs et des attentes du processus REDD+ en RCA.

Suite à cette partie officielle, la séance a été suspendue et il a été procédé à la mise en place du bureau de l'atelier, l'adoption de l'ordre du jour et la présentation des participants.

Une première présentation de Mr le Coordonnateur national REDD+ a présenté l'historique du processus depuis RED jusqu'au REDD+. Il a par ailleurs rappelé que l'objectif global du REDD+ sera de réduire les émissions de carbone en maîtrisant les causes de la déforestation et de la dégradation. La stratégie sera de récompenser tous les efforts nationaux visant à protéger les forêts. Pour mesurer ces efforts, il sera nécessaire d'élaborer un document à soumettre aux bailleurs qui s'appelle Proposition de préparation à la REDD+ (R-PP)

Il a alors fait l'historique du processus R-PP au niveau national : (i) Lancement officiel du processus par le Premier Ministre en septembre 2010, (ii) Recrutement dans la foulée des consultants nationaux sur les différentes composantes, (iii) Dépôt du R-PP RCA en mars 2011 sous forme de draft et dépôt de la version finale et ou formelle en Octobre 2011 pour examen.

Il a par la suite présenté le dispositif national d'ancrage institutionnel de la REDD+ et relevé le fait que le Président de la République considère la REDD+ comme un outil de développement et un déclencheur du développement économique. Il a enfin clôturé son intervention en insistant sur la participation effective des invités de sorte qu'au sortir de cet atelier, il y'ait des propositions pertinentes qui soient intégrées dans le document du RPP.

Les deux présentations ont donné lieu aux questions suivantes : (i) Quel type d'appui bénéficieront les populations ? (ii) la Coordination nationale a-t-elle mis en place un plan de communication pour atteindre les populations à la base ? (iii) comment fonctionnera le processus au niveau des Préfectures ? (iv) comment le Gouvernement entend il réduire les effets de déforestation causés par les sociétés forestières comme SEFCA ? (v) autrefois, l'élevage était subventionné par le Gouvernement et y'avait un suivi vétérinaire ; aujourd'hui, les éleveurs ont tous perdu leur bétail ; les bœufs ne vivant pas dans la forêt, en quoi les éleveurs sont ils concernés ? (vi) les pays développés nous empêchent d'exploiter nos ressources mais comment nous devons prendre soins de nos enfants demain ? (vii) est-ce que le Gouvernement fait-il le suivi des sociétés forestières comme au Cameroun ? les participants souhaitent que un comité local composé des jeunes de Nola soit mis en place ? (viii) où est la place des associations et des jeunes dans cet arrangement institutionnel ? (ix) comment seront gérés les fonds REDD+ ? (x) comment délimiter des portions de forêt aux exploitants miniers ? (xi) quelle est la position des autres pays parties au CNUCC par rapport au refus des USA de signer le protocole de Kyoto ? (xii) à propos des financements, quelle est leur nature (don ou crédit) ? (xiii) peut-on ajouter un représentant des ONG de l'Environnement au CIP ? (xiv) par rapport

aux populations autochtones, comment va se faire leur désignation ? (xv) à quel moment et qui des Directeurs régionaux doit participer aux réunions inter préfectorales ? (xvi) à quand les Inspecteurs Préfectoraux du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie seront déployés en provinces ?

Relativement à ces questions, des réponses et des contributions ont été les suivantes : (i) Nécessité de recueillir les avis des acteurs et de renforcer le document, ce qui justifie la présence de la mission ici ; (ii) Les pays industrialisés se rejettent la responsabilité de la pollution, ce qui retarde la prise d'une décision unanime en matière de stratégie de réduction des GES. le Sénat américain par contre bloque le vote d'une loi qui permettrait aux USA de signer le Protocole de Kyoto et ou d'être partie prenante des textes juridiquement contraignants (iii) le Gouvernement attache de l'importance à la gestion durable de la forêt, c'est ainsi que le PARPAF a mené jusque-là un plan d'exploitation et d'aménagement auquel sont tenus les exploitants forestiers, (iv) les représentants des populations autochtones seront désignés en leur sein à travers leur plateforme, sur des critères d'efficacité, de représentativité et de capacité de restitution et de mobilisation ; (v) quant à la désignation d'une ONG environnementale, cela alourdirait la structure, même si l'idée paraît intéressante ; (vi) le financement du REDD se fait dans le cadre de subventions non remboursables ; (vii) la déforestation en RCA n'est que de 0.13% ; (viii) la désignation des Directeurs régionaux est rotative en fonction du lieu où se tiennent les réunions du CIP ; lors de l'Assemblée générale préfectorale, tous les services administratifs seront informés ; (iv) les Inspecteurs régionaux du MEE seront déployés en province très bientôt.

***Le Coordonnateur après des heures d'échange avec les participants, il a posé une question : l'Arrangement institutionnel proposé et amendé par vous est ce que vous l'adoptez et que la coordination peut consigner dans le document de RPP ? Les participants ont dit OUI.***

A 12h30, une présentation a été faite par M. Mba Limbingo NGAKEU sur le processus de consultation des parties prenantes depuis le lancement officiel de la REDD+. Il a relevé que de plus en plus les parties prenantes s'approprient de la compréhension des concepts de REDD+ et du R-PP. Jusque-là, au moins 600 entretiens individuels à travers des ateliers d'information et de sensibilisation ont été recensés, ce qui témoigne de l'étendue des consultations et de la diversité des opinions. Au-delà d'une vulgarisation basique, la stratégie d'IEC sera adaptée en fonction des six groupes de parties prenantes identifiées. Les vecteurs de communication seront diversifiés : radios communautaires, radio ou TV nationales, conférences débats, jeux scolaires.

La deuxième présentation du Consultant a porté sur « en quoi les Populations autochtones sont elles concernées par la REDD+ et quels impacts peuvent ils en tirer ? ». Il a relevé que les PA sont des conservateurs de la forêt et ont un bilan carbone neutre ; le recul de la forêt affecte profondément leur mode de vie et leur santé ; il a enfin évoqué les différents instruments juridiques qui protègent les droits des PA tels que (i) la Constitution de la RCA, (ii) la loi 169 de l'OIT, (iii) la Charte Africaine des Droits de l'Homme, (iv) les différentes Conventions que la RCA a ratifiées.

Cette présentation a soulevé beaucoup d'intérêt mais aussi de questions : (i) pourquoi trop mettre l'accent sur les Aka et les droits qui les protègent alors que ces derniers sont des nomades ? (ii) quelle stratégie a été mise en place pour les sédentariser ? (iii) les Aka sont des personnes désorganisées, comment la REDD+ pourra t-elle travailler avec eux ? (iv) les Mbilo ou maitres des Aka accepteront-ils de libérer ces derniers qui constituent leur main-d'œuvre ? (v) pourquoi ne pas investir dans l'agriculture que de parler plus des Aka alors que les facteurs de déforestation proviennent du secteur agricole ?

Les réponses apportées à ces questions sont : (i) les Aka sont une communauté trop criminalisée par les Mbilo et leurs droits sont ostentatoirement bafoués au mépris des lois et conventions qui les protègent ; aussi, la forêt étant leur cadre de vie, il est fondamental que tout projet de gestion durable des écosystèmes forestiers prennent en compte leur protection et leur émancipation parce que leur mode de vie y sont intimement liés ; (ii) beaucoup de Aka sont maintenant sédentarisés dans certains villages comme Mossokpo, Moto-Mato, Bélamoké...A ce titre, ils peuvent bien bénéficier des informations sur la REDD+ et les véhiculer dans leurs communautés respectives ; (iii) bientôt sera mis en place une plateforme des PA, par conséquent les Aka trouveront un cadre d'organisation et d'expression ; (iv) s'intéresser aux Aka ne veut pas dire se désintéresser de l'agriculture; par contre il faudrait que les technologies en matière d'exploitation agricole soient intensives et performantes pour limiter la déforestation.

portés par le processus REDD+ dans le contexte spécifique de la RCA. Il est ressorti de cette présentation que le contexte doit être pris en considération à tous les niveaux (local, national, régional et international).

Les questions qui ont suivi cette présentation ont porté sur : (i) pourquoi l'utilisation des produits chimiques dans la pêche et dans les parties de chasse ainsi que les sachets plastiques n'est-elle pas prise en compte dans les facteurs de déforestation ? (ii) pourquoi il n'a été fait mention de l'exploitation artisanale du bois ? (iii) la REDD+ envisage-t-elle d'introduire un programme d'éducation environnementale dans les écoles et les établissements secondaires ? (iv) pourquoi l'aspect lié à l'agroforesterie n'a pas été mentionnée dans le document ? (v) quelle mesure le Ministère de l'Environnement a prise pour limiter la croissance démographique qui est un facteur de déforestation ?

Relativement à ces questions, les réponses suivantes ont été apportées : (i) l'utilisation des substances chimiques relèvent plus d'une question de santé que du changement climatique ; toutefois, le MEE élabore actuellement un document de projet de décret d'interdiction d'usage des sachets plastiques ; (ii) l'agroforesterie, l'exploitation forestière artisanale sont des aspects déjà intégrés dans le document du RPP ; (iii) l'IEC a déjà pris en compte l'élaboration d'un curricula sur l'éducation environnementale dans les écoles primaires et les établissements secondaires ; (iv) la pression démographique ne constitue pas réellement une menace de déforestation au regard de la densité humaine et de l'étendue du pays (6 hb/Km<sup>2</sup>)

A 16h00, une intervention sur la Conception d'un cadre national de mise en œuvre de la REDD+ a été faite par M. Igor TOLA, Coordonnateur ; la problématique du foncier a beaucoup préoccupé les participants qui se sont intéressés à la question « à qui appartient la terre ? ».

Il s'en est suivi des questions liées à : (i) comment un propriétaire de parcelles peut-il vendre son carbone ? (ii) quelle disposition légale permet-elle de faire ce genre de commerce en RCA ?

Les réponses ont consisté à informer les participants sur les procédures de reconnaissance de parcelles à travers les titres fonciers ; en outre, le Coordonnateur TOLA a signifié que jusque-là, le mécanisme de marché carbone reste encore virtuel ; il a aussi expliqué ce que c'est que le crédit carbone, le marché de carbone et la REDD+.

La deuxième journée a été consacrée aux présentations sur le MRV et le Scénario de référence. Cette partie qui est très scientifique n'a pas fait l'objet de beaucoup d'attention des participants ; toutefois, quelques questions de clarifications ont été posées du genre : (i) quelle méthode la REDD+ propose pour inverser la tendance de la courbe des GES ? (ii) existe-t-il un plan de sensibilisation à l'endroit des populations sur le mode de financement de carbone ? (iii) qui finance les missions des consultants REDD+ ? (iv) Quelle alternative à l'abatis brûlis ? (v) Ce sera de l'argent liquide qui sera donné au REDD ? (vi) Les CIP vont participer à quel niveau des évaluations des GES ? (vii) C'est quoi le carbone et comment le mesure-t-on ? (viii) Envisagez-vous l'organisation d'une AG pour les CIP pour le partage des expériences ?

Dans les réponses apportées à ces questions, il ressort que (i) les efforts des pays dans plusieurs secteurs économiques permettent d'inverser la tendance de la courbe ; (ii) Il faut améliorer les technologies de sorte à améliorer les rendements pour lutter contre l'insécurité alimentaire ; (iii) Il y'aura des commissions techniques qui vont se charger des travaux spécifiques ; des experts nationaux seront recrutés et seront soutenus par des experts internationaux ; (iv) L'appui à la REDD sera en liquide à travers les différents bailleurs ; le MRV est pris en charge par un autre bailleur ; (v) Le carbone est quelque chose d'immatériel qui se calcule à travers des formules précises ; les résultats se mesurent à travers les différentes essences, les strates, les diamètres (la dendrologie) ; Une forêt altérée et vieille séquestre moins de carbone ; les calculs prennent en compte aussi bien les essences de forêt dense humide que dans les savanes boisées ou sèches ; (vi) Dans le cadre des négociations, chaque pays finance les déplacements de ses ressortissants dans le cadre de sa souveraineté en fonction de ses moyens ; cependant, en RCA, faute de moyens, très peu de représentants de la RCA participent aux réunions internationales ; (vii) La REDD doit d'abord être institutionnalisée ; dans les documents statutaires formalisés, ils disposeront de tous ces mécanismes de réunion ; la Coordination technique REDD sera une structure permanente pour gérer au quotidien les différentes affaires courantes ; elle aura un local qui abritera ses cadres.

## **Conclusions**

De ces communications, il a été admis à l'issue des débats que les Pygmées Aka sont des meilleurs conservateurs de la forêt. Pour autant, ils ne sont pas toujours consultés avant et pendant les grandes opérations en forêt et sont souvent victimes de discrimination de la part des autres communautés. Cependant, il est regrettable que de plus en plus leur mode de vie se déprave et leur servitude accroît dans les villes où ils n'ont d'autres occupations que de travailler pour les Mbilo pour subsister.

Aussi, des apports substantifs ont été apportés au document.

## **Recommandations**

- Intégrer un Représentant de la Société Civile parmi les 14 membres à la deuxième Vice-présidence du CN pour équilibrer la représentativité ;
- Maintenir le processus de financement tel que proposé à travers le guichet REDD au sein du FNE ;
- Impliquer les associations des jeunes dans la surveillance communautaire des forêts ;
- Prendre des textes d'application des lois en vigueur et les vulgariser davantage ;
- Elaborer des plans d'aménagement locaux en vue de gérer de manière consensuelle les ressources forestières en raison de la multiplicité des secteurs et des acteurs qui interviennent dans la forêt ;
- Avoir des tranches d'antenne en langue Ba'Aka pour leurs sensibilisations au niveau des radios communautaires ; ou au besoin concevoir des prospectus, des sketches et des chansons dans la langue Aka ;
- L'intégration des Pygmées Aka ne doit pas être forcée et brusque mais s'accommoder avec leur rythme et leur mode de vie.

Après son discours, Monsieur le Sous-préfet a clôturé la séance à 13h.

## Liste des Participants

N°	Prenom et Nom	Fonction et Institution
1	David IMBA	MEFCP CCF
2	Yvon Simplicie NAMKOISSE	MEFCP nola
3	BENINGA IBRAHIM	ONG OCDH
4	KARIWA MALOUM	Chef de quartier mbeka 2
5	Arsène GUELE	Représentant ba aka
6	Hubert MBANGO	Representant ba - Aka
7	Clément MBONDJOU	Representant ba - Aka
8	Justin DONGO	Représentant ba aka
9	Théo MOUSSA BAKUAMI	MEFCP nola
10	Félix NANGARA	Chef de secteur EF BACKA
11	Albert VOKPOMA	CB Territorial
12	Georges MOUNZOUVOKO	Attaché de cabinet
12	GARBA KOE	Chef de groupe
13	Vincent SINGA	Chef de service tourisme
14	Gilbert ASSOMO	ONG BATA GBAKO cellule
15	Samuel NAMNGANA	Représentant S/P
16	Emmanuel PENGUERE	Santé
17	François PESSERE	Groupement TARA MOBA
18	Martin KOUROU	Chef de quartier
19	Valérie YAMANI	OFCA
20	Marc Désiré YANDA	CDV NOLA
21	Blaise PASSIO	CDV
22	Edmond BENGODE	Chef de poste vétérinaire
23	Dorothee BADOULA	OFCA
24	Thierry LINGANGBO SAKENDJI	Radio locale Nola
25	Antoine BIENDET	Chef de quartier
26	Christine KOMANDA	Koli wali gala
27	Moïse BOPIKA	Chef de groupe
28	Guy MIANGO	CS / Commerce
29	Victor BENGUIA	CS / agriculture
30	Vincent BOUMBOLO	Représentant jeunesse
31	Guy FIOZOUNAM NGAIHOROFEI	CS / urbanisme
32	Rémy ZOUNGALANI	S/P NOLA
33	Mathurin NGAINDIRO	Pasteur
34	Marie Alphonse BILENG	Conseiller
35	Jean Claude MBOUZA	Conseiller
36	MOUSSA HASSAN	IMAM
37	Léonce BAMENGOULA	sécurité
38	Félix OROKAS	Artisan minier
39	Mariette MOWE	Chef de programme Radio locale
40	Paul ASSOMO	Education
41	Frédéric NAKOMBO	Prêtre
42	ASMOUA IBRAHIM	conseiller
43	Anicet SENDEMO	planton
44	Rigobert PASSINDO	SG SPM
45	Robert LAGOE	Koli gala
46	Jean Marie DIMANCHE	Affaire sociale
47	Paul NAMBOZOUNA	laborantin
48	Apollinaire MONKAMBOT	Chef de groupe
49	Alphonse MAPEKE	Représentant ba aka
50	Bob Félicien KONZI- SARAMBO	Conseiller du Ministre en ecologie
51	NGAKEU MBA	Expert
52	Gilbert MOLEPKO	
53	Chantal MOHEMA	Chef de service de la Communication MEE
54	Guy SIKI-KETTE	WWF
55	Léon GOU MOKOGNA	Coordination
56	Marina KOGADOU	Secrétaire Coordination
57	Alain DE KOMAH	Coordonnateur Plate forme ONG
58	Basile REBENE	Agence Centrafrique Presse
59	Lassy AGOALO	Agence Centrafrique Presse
60	Jean Pierre NGOBOU	Chef de quartier EF BA AKA



## Annexe 2a : Analyse des politiques et de la gouvernance relatives à l'utilisation des terres et à la forêt

### → Annexe 2a-1 – Bibliographie utilisée

**CBLT, 2008** : Service de consultation pour l'étude de faisabilité du Projet de transfert des eaux de l'Oubangui au Lac Tchad ;

**CBLT, 2010** : Etude de faisabilité du Projet de transfert des eaux de l'Oubangui au Lac Tchad : Rapport périodique n°1 ;

**Conférence de Syrte, 2008** : Rapport national d'investissement – RCA ;

**CS-RSS/PNUD/CE, 2009** : Atlas des systèmes sociaux et institutionnels d'utilisation de l'Espace Est centrafricain ;

**BM, 2010** : Analyse environnementale de pays : Gestion environnementale pour une croissance durable - volume 1 ;

**BM, 2010** : Mission de préparation du projet de termes de référence de l'étude de la route Ouesso-Bangui-Ndjamena et la navigation sur le Congo, l'Oubangui et la Sangha ;

**DOUNGOUBE G., 1991** : Situation des aires protégées de la RCA ;

**DOUNGOUBE G., 2005** : Profil socio-écologique de la RCA ;

**FAO, 2008** : Stratégie de développement et plan d'action pour la promotion de la foresterie urbaine et périurbaine de la ville de Bangui (Projet TCP/CAF/3003) ;

**MDR, 2006** : Etats généraux du développement rural ;

**MDR, 2008** : Document de stratégies de développement rural ;

**MEE, 2007** : Loi n°07.018 du 28 décembre 2007, portant Code de l'environnement de la RCA ;

**MEE, 2010** : 4<sup>ème</sup> rapport national à la Convention sur la diversité biologique ;

**MMEH, 2009** : Loi sur les biocarburants ;

**MPECI, 2007** : Document de stratégie de réduction de la pauvreté (2007-2010) ;

**MPECI / ICASEES, 2008** : Profil socio-économique de la ville de Bangui ;

**MPECI / ICASEES, 2009** : Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire ;

**MEFCP, 2003** : Etats généraux des eaux, forêts, chasse et pêche ;

**MEFCP/PARPAF, 2006** : Normes nationales d'élaboration des normes d'aménagement ;

**MEFCP/PARPAF, 2008** : Possibilités de la cogénération et des biocarburants dans le secteur forestier ;

**MEFCP, 2008** : Code forestier de la RCA ;

**MEFCP, 2010** : La Foresterie communautaire en RCA : concept et vision ;

**MEFCP, 2004** : Schéma directeur de gestion intégrée des ressources naturelles de Bangassou ;

**MEFCPE-Rubens NAMBAÏ, 2005** : Etude sur la situation nationale des politiques, législation, normes et fiscalités forestières et leur mise en cohérence avec les politiques des autres secteurs de développement : version provisoire ;

**MEFCP, 2008** : Arrêté n° 027/MEFCP/DIR.CAB/CMEFCP, portant création d'un OEFB en RCA ;

**MEFCP, 2008** : Loi n°08.022 du 17/10/2007, portant Code forestier de la RCA ;

**MEFCP, 2009** : Décret n°09.118 du 28 avril 2009, fixant les modalités d'attribution des PEA ;

**MEFCP, 2009** : Décret n°09.117 du 28 Avril 2009, fixant les modalités d'application du Code forestier ;

**MEFCP, 2010** : Annuaire statistique des secteurs forestiers et cynégétiques centrafricains - 2008 ;

**MECFP, 2010** : Note conjoncturelle sur la filière bois en RCA ;

**MECFP, 2010** : Manuel de procédures d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires en RCA ;

**MEFCP, 2010** : Etat des lieux du secteur forestier en vue de l'élaboration du Programme sectoriel forêt environnement de la RCA ;

**MEFCP/OEFB, 2010** : Note conjoncturelle n°1 ;

**MPECI / PNUD, 2010** : Rapport de suivi des Objectifs du millénaire pour le développement ;

**Ministère de l'économie, du plan et de la coopération internationale (MEPCI), 2010** : DSRP : 2008-2010 ;

**Ministère des finances et du budget (MFB), 2008** : Comité technique permanent de suivi des Programmes d'ajustement structurel (CTP/PAS) - Document de travail de la mission du FMI ;

**Ministère de la promotion du monde rural (MPMR - actuel MDRA), 2001** : Plan directeur agricole : Document de travail révisé ;

**PNUD, 2007** : Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : Bilan annuel 2007 de la mise en œuvre de l'UNDAF ;

**PNUD, 2009** : « Etude cartographique des systèmes sociaux et institutionnels d'utilisation de l'espace Est centrafricain : Comment prévenir et gérer les conflits sociaux pour sécuriser les populations et le territoire » : rapport des ateliers régionaux d'analyse participative multi - acteurs (Ndélé et Zémio) ;

**PNUD, 2010** : Bilan commun de pays (CCA) de la RCA (bilan provisoire).

## Annexe 2b : Options stratégiques REDD+

### → Annexe 2b-1 – Termes de référence des études à mener dans le cadre de la composante 2b

Pour chaque option stratégique identifié dans la composante 2b, des études seront menées pour mieux connaître leurs liens avec les causes de déforestation et dégradation, leurs coûts (opportunité, investissement, transaction), la fiabilité des activités proposées au sein de chacune, leur durabilité, leur intégration avec les politiques sectorielles et, enfin, les risques de fuites intérieures.

Ces études se feront à travers le prisme des cinq principales activités de REDD+ (déforestation, dégradation, gestion durable, conservation, séquestration du carbone). Elles seront menées par des consultants nationaux sous la supervision du CT REDD+.

Les résultats attendus de ces études sont les suivants.

- Pour des modes donnés d'utilisation des terres et selon les contextes socioéconomiques du pays, les liens de chaque option avec les causes de la déforestation et dégradation sont décrits ;
- Les coûts d'opportunité, d'investissement et de transaction sont évalués pour chaque option stratégique et pour chaque acteur impliqué dans sa mise en œuvre ;
- La faisabilité de chaque option est évaluée, en tenant compte (i) des risques socioéconomiques et politiques (ii) des capacités institutionnelles d'application des lois (entre autres, forestières) (iii) des aspects de gouvernance. Chaque option, outre les bénéfices au sens de REDD+, doit tenir compte de l'amélioration des conditions socioéconomiques des populations (rurales, urbaines) et des populations autochtones (Pygmées Aka, Peulhs Mbororos) ;
- La durabilité de chaque option et son intégration avec d'autres politiques et stratégies sectorielles est évaluée : (i) Synergies (ou conflits) entre chaque option et les autres priorités nationales pour le développement, y compris une évaluation des compromis entre les objectifs de développement ou entre les secteurs (par exemple, renforcement des stocks de carbone ou de la capacité de gestion des terres, mais réduction des revenus ruraux ou de la biodiversité dans les zones environnantes), (ii) Moyens d'atténuation des conflits ou de modification des options pour compenser les institutions et les différents groupes de parties prenantes affectés ;
- Les fuites intérieures possibles pour chaque option sont estimées. Il s'agit des risques que chaque option déplace la pression forestière et les émissions liées d'une zone à l'autre du pays, à cause d'un changement des activités ou d'une fuite liée aux marchés ;
- Les bénéfices liés au carbone séquestré ou aux émissions évitées ainsi que les autres bénéfices (sociaux, économiques, processus de dévolution de pouvoir et de décentralisation, etc.) pour chaque option sont évalués ;
- Un tableau synthétique présente les résultats précédents et classe les options en fonction de leurs coûts / bénéfices (stock carbone, énergie, emplois, bien-être des populations locales, environnement, économie, etc.) et du temps ;
- Une comparaison du résultat précédent avec une situation sans REDD+ sur la même échelle de temps est faite ;
- Le renforcement des capacités de chaque catégorie d'acteurs est proposé avec modules, méthodes et outils adaptés, y compris la connaissance d'expériences d'autres pays (innovations, réformes et concertation intersectorielle engagées dans ces pays, etc.).

## Annexe 2c : Cadre de mise en oeuvre REDD+

### → Annexe 2c-1 – Bibliographie utilisée

Code forestier (loi n 08.022 du 17/10/08)

Code de l'environnement (loi n 07.018 du 28/12/07)

Code de protection de la faune sauvage (Ordonnance n° 84.045)

Lois et arrêtés portant création et règlement intérieur du parc national de Dzanga Sangha

Carte des limites des aires protégées (Réserve naturelle intégrale, parcs nationaux, réserves de faunes et réserve de la biosphère).

Atlas forestier interactif de la RCA

Loi n° 60.140 sur la protection de la nature du 27 /05/60

Ordonnance Impériale n° 77/014 portant création de l'institut centrafricain d'aménagement de la faune du 01/03/60

Ordonnance n°84.012 autorisant la ratification de l'accord portant création d'un fonds spécial pour la conservation de la faune sauvage signé entre la RCA, le Cameroun, le Congo, le Gabon et le Soudan

Ordonnance n°87.037 relative à la taxation forestière du 24/08/87

Ordonnance Impériale n°79.025 du 08/05/79 portant création d'une taxe forestière dite « taxe de reboisement et de formation »

Décret n°86.078 du 03/04/86 fixant les modalités de recouvrement de la taxe forestière

Décret n°84.047 du 14/02/84 instituant une journée de l'arbre en RCA

Code minier (Ordonnance n°04.001 du 01/02/04)

Code de l'eau et statuts des agences de régulation du secteur (loi n°06.001 du 12/04/06)

Loi n°06.031 du 27/09/06 sur les minerais radioactifs et statuts de l'agence nationale de la radioactivité

Décret du 28/03/1899 fixant le régime de la propriété foncière

Loi n°63.441 du 09/01/64 relative au domaine national

Loi n°61.262 du 21/11/61 portant dispositions relatives à l'expropriation publique

Loi n°62.289 du 05/04/62 portant fixation et organisation du domaine public et des servitudes d'utilité publique

Ordonnance n°68.042 du 29/08/68 modifiant l'art 47 de la loi n°63.441 du 09/01/64

Ordonnance n°71.015 fixant la procédure d'attribution des terrains domaniaux

Ordonnance n°72.024 du 08/03/72 relative à la vente des biens meubles et immeubles de l'Etat

Ordonnance n°72.059 du 29/07/72 portant suppression des indemnités de déguerpissement

Loi n°91.012 du 25/09/91 portant réglementation de la cession de la propriété bâtie et non bâtie

Loi n°62.344 du 11/12/62 tendant à compléter et à modifier les art 24 et 50 de la loi n°139.60 du 27/05/60 fixant le régime domanial et foncier de la RCA

Loi n° 60.76 du 06/01/60 portant modification et rectification du code domanial de la RCA

Loi n°61.211 du 28/03/61 fixant l'indemnité due pour occupation temporaire grevés de droits coutumiers non immatriculés

Loi n°61.264 du 21/11/61 portant modification de la procédure d'attribution des terrains ruraux et urbains

Ordonnance n°67.33 du 17/04/67 rattachant à la Direction de la conservation foncière et des domaines le Service des affaires domaniales de la Mairie de Bangui et fixant les modalités d'attribution des terrains domaniaux situés sur le territoire de cette commune

## **Annexe 2d : Impacts sociaux et environnementaux durant les phases de préparation et de mise en œuvre du R-PP**

- 1. Dispositions clefs des projets de Décret et d'Arrêté sur l'EIE**
- 2. Textes juridiques nationaux de base pour l'EES**
- 3. Politiques (OP) et directives (OD) opérationnelles de la Banque mondiale**

## → Annexe 2d-1 – Dispositions clefs des projets de Décret et d'Arrêté sur l'EIE

- Trois catégories de projets ou ouvrages sont soumises à EIE : A pour une EIE approfondie, B pour une EIE simplifiée et C pour une analyse environnementale initiale ;
- L'EIE ne peut être réalisée qu'à la demande et aux frais du promoteur ou maître d'ouvrage. Cette demande est accompagnée d'un dossier comprenant : (i) Le reçu des frais du dossier délivré par le FNE, (ii) Le nom et l'adresse du promoteur, (iii) Le document d'enregistrement du promoteur au greffe du tribunal du commerce, (iv) Les documents du projet à réaliser, (v) Le plan de masse ou d'implantation des installations permanentes et (iv) La localisation de la zone du projet sur une carte à grande échelle ;
- Après examen du dossier par la DGE, suivi du tri préliminaire et/ou cadrage, le Ministre chargé de l'environnement autorise le type d'étude à réaliser et somme le promoteur de soumettre les termes de référence de son étude dans un bref délai s'il s'agit d'une EIEA ;
- Les termes de référence de l'EIEA comprennent au moins : (i) La définition de l'avant-projet et des infrastructures qui garantissent sa rentabilité, (ii) L'identification de l'aire d'étude assortie d'une carte à une échelle appropriée, (iii) La description de l'état initial du site, (iv) L'identification des intérêts et (rôle) des parties prenantes, (iv) L'énumération des alternatives du projet à examiner dans l'EIE, (v) L'identification des grands enjeux environnementaux, (vi) L'identification des effets principaux du projet à étudier, (vii) Le calendrier de la réalisation de l'étude.
- Le promoteur, nanti de l'autorisation du Ministre, recrute un consultant qualifié et agréé par le Ministère pour la réalisation de ladite étude. Les modalités d'agrément des experts sont fixées par arrêté du Ministre chargé de l'Environnement ;
- Une fois l'EIE effectuée, le rapport de l'analyse environnementale initiale comprend au minimum : (i) Un résumé non technique de l'étude si le rapport compte plus de 25 pages, (ii) Une description du projet et des options alternatives, (iii) Le contexte de réglementation environnementale, (iv) La délimitation de la zone d'influence du projet, (v) La description de l'état initial de la zone du projet, (vi) L'analyse environnementale : identification et caractérisation des effets et mesures d'atténuation, de suppression ou de compensation, (vii) Les préoccupations du public. Le rapport doit contenir suffisamment d'informations pour permettre au public d'avoir une bonne compréhension du projet ;
- Le programme de suivi et le plan de gestion environnementale et sociale sont présentés de manière séparée du rapport. Pour ce qui est du plan, son contenu est fonction du type de projet. Toutefois, il doit préciser les points suivants : (i) La nature des impacts, (ii) Les mesures d'atténuation et de compensation – en suivant les arrangements institutionnels conformément à la réglementation nationale et, par défaut, les standards internationaux formellement déclarés applicables – (iii) La couverture des coûts des mesures d'atténuation et compensation, (iv) Les paramètres des milieux à suivre en fonction des principaux impacts, (v) Les responsabilités (vi) Le calendrier de la mise en œuvre. Le suivi environnemental incombe à la DGE ;
- Lorsque l'exécution du projet débouche sur un déplacement involontaire de plus de 100 personnes riveraines de la zone du projet, le promoteur élabore un plan de réinstallation involontaire, ceci en application des dispositions de la Loi 96.018 du 4 Mai 1996 instituant une procédure générale de réinstallation involontaire ;
- Lorsque le rapport d'EIE est jugé satisfaisante, le Ministre chargé de l'environnement délivre le certificat de conformité environnementale.

## → Annexe 2d-2 – Textes juridiques nationaux de base pour l'EES

### → **CODE DE L'ENVIRONNEMENT : LOI 07.108 DU 28 DECEMBRE 2007**

- Titre Ier, Chapitre II, article 4 : principes fondamentaux de gestion de l'environnement ;
- Titre III, Chapitre 1er, Section 1, article 15 : protection de l'eau ;
- Titre III, Chapitre 1er, Section 2, articles 26, 27 et 28 : protection de l'air ;
- Titre III, Chapitre 1er, Section 3, articles 31, 32, 33 et 34 : protection du sol et du sous-sol ;
- Titre III, Chapitre 1er, Section 4, articles 36, 37, 38 et 39 : conservation de la biodiversité ;
- Titre III, Chapitre II, Section 7, articles 87, 88 et 89 : EIE ;
- Titre III, Chapitre II, Section 8, Articles 94, 95, 96, 97, 98, 99 : audience publique ;
- Titre III, Chapitre II, Section 9, article 101 : évaluation environnementale.

### → **CODE MINIER : LOI 09.005 DU 29 AVRIL 2009**

- Titre III, Chapitre Ier, Articles 90, 91, 92 : régime des zones d'interdiction ou de protection ;
- Titre III, Chapitre II, Articles 93, 94, 95, 96 : relations avec les propriétaires du sol et autres occupants ;
- Titre III, Chapitre III, Articles 97 : relations entre exploitants ;
- Titre III, Chapitre IV, Articles 101, 102 : santé publique et sécurité du travail ;
- Titre III, Chapitre V, articles 104, 105, 106 et 107 : préservation de l'environnement.

### → **TEXTE D'APPLICATION DU CODE MINIER : DECRET 09.126**

- Titre II, Chapitre XIII, Section 2, articles 303, 304, 305 et 306 : dispositions particulières à la protection de l'environnement ;
- Titre II, Chapitre XIII, Section 3, articles 307, 308 et 309 : plan de gestion minier ;
- Titre II, Chapitre XIII, Section 4, articles 310, 311, 312 et 313 : compte de réhabilitation de l'environnement.

### → **CODE FORESTIER : LOI 08.022 DU 17.10.2008**

- Section II, article 14 à 18 : droits coutumiers d'usage et des peuples autochtones ;
- Sous section I : droits coutumiers d'usage portant sur le sol forestier ;
- Article 41 : lutte contre les coupes anarchiques par les sociétés forestières ;
- Article 62 : gestion des périmètres de reboisement ;
- Article 67 : attribution d'une partie du domaine forestier de l'Etat en vue d'une exploitation à but commercial ou industriel de Produits forestiers autres que le bois d'œuvre (PFABO) ou des produits du sous-sol, subordonnée à une consultation des parties prenantes et à la gestion des ressources dans la zone concernée (lutte contre la dégradation des terres) ;
- Article 77 : interdiction d'abattage, d'arrachage, d'empoisonnement, de cloutage et de mutilation des espèces forestière protégées dans le domaine forestier de l'Etat ;
- Article 80 : modalité d'allumage de feu précoce en bordure du domaine forestier et le long des voies desserte ;
- Article 81 : lutte contre les incendies forestiers ;
- Article 83, 84 et 91 : protection de la nature et de la biodiversité ;
- Article 152 : modalités de gestion participative des ressources naturelles.

### → **TEXTE D'APPLICATION DU CODE FORESTIER : DECRET N°09.117 DU 28 AVRIL 2009**

- Titre V de l'exploitation artisanale, chapitre 1er des dispositions générales, article 19 relatif à l'exploitation du bois de chauffe.

**➔ TEXTE D'APPLICATION DU CODE FORESTIER : DECRET N°09.118 DU 28 AVRIL 2009**

- Chapitre 1er, articles 17 à 23 : cohérence technico-financière – dans le document d'appel d'offre - du plan d'investissement sous convention provisoire avec les nécessités de la protection de l'environnement.

**➔ TEXTE D'APPLICATION DU CODE FORESTIER : ARRETE N° 09.021 DU 30 AVRIL 2009**

- Chapitre 1er, section unique, articles 2 à 8 : réglementation des activités de déboisement ;
- Chapitre IV, section unique, articles 30, 31 et 32 : consultation des populations riveraines et des peuples autochtones dans le cadre d'une exploitation industrielle ;
- Chapitre VIII, section 2, articles 61 à 67 : des feux précoces ;
- Chapitre VII, section 3 : des feux tardifs.



## → Annexe 2d-3 : Politiques (OP) et Directives (OD) opérationnelles de la BM

### → OP 4.01 SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

- Veiller à ce que les projets proposés à la BM pour financement soient rationnels au niveau environnemental et viables au niveau technique et financier ;
- Améliorer le processus de décision des décideurs nationaux en les informant de la nature des risques environnementaux et sociaux éventuels ;
- Accroître la transparence et la participation de toutes les parties prenantes au projet dans le processus de prise de décisions.

### → OP 4.04 SUR LES HABITATS NATURELS

- Veiller à ce que les projets proposés à la BM pour financement ne modifient ou ne dégradent pas des habitats naturels critiques, mais préservent ces habitats naturels et leur biodiversité ;
- Assurer la durabilité des services et produits que les habitats naturels procurent à la société ;
- Si une transformation ou dégradation significative d'un habitat naturel (non critique) est nécessaire à la réalisation des objectifs du projet, montrer qu'il n'existe aucune alternative réaliste au projet et inclure des mesures d'atténuation (création ou renforcement de la protection d'une zone écologiquement similaire).

### → OD 4.20 SUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

- Veiller à ce que les projets proposés à la BM pour financement permettent aux populations autochtones de jouir du respect de leur dignité et de leurs spécificités ;
- Assurer que les populations autochtones ne subissent pas d'éventuels effets négatifs du projet et reçoivent des avantages socio-économiques culturellement compatibles avec leur mode de vie ;
- Assurer que les populations autochtones bénéficient d'une consultation préalable et d'une participation informée au projet et que celui-ci soit accompagné d'un plan de développement des populations autochtones.

### → OP 4.11 SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

- Veiller à ce que les projets proposés à la BM pour financement identifient et protègent les ressources culturelles physiques (sites archéologiques et historiques, zones urbaines historiques, sites sacrés, cimetières et sépultures) et que les Lois nationales régissant la protection du patrimoine culturel physique soient respectées.

### → OP 4.36 SUR LES FORETS

- Veiller à ce que les projets proposés à la BM pour financement promeuvent la gestion forestière durable en réduisant le déboisement, en augmentant le boisement, en renforçant la contribution des forêts à l'environnement, en luttant contre la pauvreté et en favorisant le développement ;
- Ne pas financer les opérations d'exploitation commerciale ou l'achat d'équipements destinés à l'exploitation des forêts tropicales primaires humides ;
- Traiter la foresterie et la conservation dans une perspective sectorielle, en associant le secteur privé et les populations locales à la conservation et à l'aménagement des ressources forestières. En particulier, les droits des communautés à utiliser leurs zones forestières traditionnelles de manière durable ne doivent pas être compromis.

## **Annexe 3: Développement d'un niveau de référence**

- 1. Bibliographie utilisée**
- 2. Aperçu des données statistiques clefs par secteur**

### ➔ Annexe 3-1 – Bibliographie utilisée

AfriSTAT, 2009. L'implantation du modèle de prévision à court terme de type TABLO dans les États membres d'AFRISTAT. *La lettre d'AFRISAT* n°50.

Banque Mondiale, 2010. *République Centrafricaine Analyse Environnementale de Pays : Gestion environnementale pour une croissance durable. Annexe E : Analyse des Risques Climatiques en RCA.*

Duveiller, G., Defourny P., Desclee B., Mayaux Ph., 2008. "Deforestation in Central Africa: Estimate at regional, national and landscapes levels by advanced processing of systematically distributed Landsat extracts", *Remote Sensing of Environment*, 112 (5) , pp. 1969-1981.

ESMAP, 1992. *République centrafricaine. Problèmes et choix énergétiques – Août 1992.*

FAO, 2001. *Forest Resources Assessment 2000.*

GIEC, 1996. *Lignes Directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre - version révisée 1996.*

Gusti, M., Havlik, P., et Obersteiner, M., 2008. *Technical description of the IIASA model cluster.* International Institute for Applied System Analysis, Laxenburg, Autriche.

MDRA, 2009. *Document stratégique de développement du secteur agricole et rural.*

MEFCPET, 2002. *Communication initiale nationale relative aux changements climatiques de la République Centrafricaine.*

MEPCI, 2007. *Document de stratégie de réduction de la pauvreté. 2008-2010.*

MMDA, non daté. *Perspectives de relance de la filière cotonnière centrafricaine. Document de travail.*

Mosnier, A., Obersteiner, M., Havlik, P., 2010. *Modeling impacts of development trajectories on forest cover and GHG emissions in the Congo Basin.* Final Report – 2<sup>nd</sup> Version.

Nations Unies, 1984. *Manuel X : Techniques indirectes d'estimation démographique.*

PARPAF, 2009. *PEA 165, 186 et 187 Préparation du plan d'aménagement. Décisions d'aménagement en matière d'affectation des terres. Etude de l'avancement du front agricole pour le futur découpage en séries d'aménagement des PEA.*

Pontius, R.G., 2000. Quantification error versus location error in comparison of categorical maps. *Photogrammetric Engineering & Remote Sensing*. Vol 66 (8). pp1011-1016

RSS (Réforme du Secteur de la Sécurité), 2009. *Atlas des systèmes sociaux et institutionnels d'utilisation de l'espace est centrafricain.* PNUD/Commission Européenne/Gouvernement centrafricain

## → Annexe 3-2 - Aperçu des données statistiques clefs par secteur

### Démographie

La population de la RCA a été estimée par le RGPH en 2003. Les précédents recensements remontaient à 1975 et 1988. La croissance démographique a pu être calculée entre ces dates. La fréquence de répétition de dix ans, faute de moyens. Le BCR, structure sous tutelle de l'ICASEES, dispose des compétences nécessaires pour la réalisation de ces recensements.

### Agriculture

**Cultures vivrières :** Un recensement agricole a été mené en 1985 puis des enquêtes agricoles ont été faites annuellement jusqu'en 1992, date à laquelle la publication des annuaires statistiques du MDRA s'est arrêtée. Les données produites concernent la production, le rendement et les superficies des sept cultures vivrières les plus importantes (manioc, arachide, riz paddy, mil et sorgho, sésame, courge et maïs qui représentent environ 60% des produits vivriers). Depuis 1992, les données sont produites par estimation sur la base de ces données anciennes, du taux d'accroissement de la population et de données phénologiques déterminant la production potentielle. Les rendements sont estimés comme stables et les superficies sont estimées sur cette base. Les informations concernant les estimations de la production des viviers couvrent la période 1984-2010.

**Cultures de rente :** Le MDRA a produit des données sur les superficies, les rendements et les productions de **café** entre 1984 à 1992. Depuis 1992 (et jusqu'en 2004) seules les exportations sont suivies, par la Caisse de stabilisation (Caistab) et l'Office de réglementation, de commercialisation et de conditionnement des produits agricoles (ORCCPA). Ces données sont considérées comme moyennement fiables, car elles ne prendraient pas en compte les exportations frauduleuses vers le Soudan. Les données sur le **tabac** (superficies, productions, rendements) sont produites par la SOCACIG qui dispose de données de 1985 à 2009. Les estimations produites sont considérées comme fiables. Les données sur le **coton** sont produites depuis 1993 par la cellule coton de l'ACDA, qui organise des recensements annuels des producteurs et a mis en place un cahier de culture pour le suivi des groupements cotonniers. Elle produit ainsi des données fiables (bien que des lacunes soient identifiées dans les zones peu accessibles) sur la quantité de coton collectées. Enfin, les données officielles sur la production d'**huile de palme** sont produites par CENTRAPALM, unique producteur industriel (ces estimations sont donc fiables). La production artisanale est méconnue, estimée à dire d'expert à 10 % de la production industrielle. Les importations officielles sont correctement suivies, mais l'importation officieuse est estimée à dire d'experts à 15 % des officielles.

Les données sont centralisées au niveau de la Direction des statistiques agricoles du MDRA. Cette structure est peu opérationnelle et les capacités humaines se sont dégradées en raison du manque d'activité depuis 1992.

### Forêt

Avant 2000, les données sur la filière bois sont estimées comme peu fiables. Depuis la mise en place du PARPAF (en 2000), puis du CDF (en 2005), puis de l'OEFB (en 2008), des données fiables existent sur le secteur forestier.

L'exploitation forestière légale est suivie par le CDF qui collecte mensuellement auprès des sociétés des informations sur l'exploitation, la transformation et la commercialisation. Le CDF utilise également les données du BIVAC sur l'exploitation illégale mais ces données sont peu fiables. L'OEFB recueille des données sur les marchés du bois et des produits dérivés, sur la base des données du CDF ainsi que des enquêtes et audits auprès des acteurs de la filière. Les données de l'OEFB sont fiables et sont actualisées chaque année jusqu'en 2010.

Les capacités humaines et techniques au sein du MEFCP sont bonnes pour le suivi du secteur des produits bois commercialisés.

Le projet WISDOM (FAO, 2009) a analysé de manière spatialisée l'offre (production) et la demande (consommation) de bois de feu et charbon de bois en RCA. La consommation est estimée par une consommation par personne et la population. La production est estimée sur la base d'images satellite (pour différencier les types de formation) et de facteurs par défaut. L'accessibilité physique et légale des zones est également prise en compte. Le cas du bassin d'approvisionnement de Bangui est détaillé. Les différentes sources mobilisées pour la consommation montrent que l'estimation de la consommation totale est souvent la même (entre 2 et 3 millions de m<sup>3</sup>). Cependant, les variations de

consommation sur une décennie sont difficilement évaluées. Les données sur le bois de feu proviennent pour la plupart d'organisations internationales et les compétences sur le sujet semblent faibles en RCA.

### **Infrastructures**

Les infrastructures routières sont localisées sur d'anciennes cartes. Cependant, aucune nouvelle route n'ayant été construite depuis leur réalisation, ces cartes seraient à jour. Les pistes forestières et rurales ne sont par contre pas connues. De plus, les temps de trajets sur les différents axes ne sont pas répertoriés, faute de budget.

Concernant l'urbanisme, les vitesses d'expansion des 4 ou 5 principales villes du pays ont été estimées en 1993. L'urbanisation est cependant très peu suivie, qualifiée de galopante et incontrôlable.

La télédétection n'est utilisée ni pour les infrastructures, ni pour l'urbanisme, par manque de financement.

### **Élevage**

La campagne de vaccination de 1983 contre la peste bovine a permis un recensement des éleveurs et du bétail bovin. La qualité de cette estimation est difficile à évaluer. Depuis, les estimations annuelles du cheptel par le MDRA sont basées sur ces données et des hypothèses sur la croissance du cheptel, le taux d'abattage et la croissance démographique. Les financements manquent pour un nouveau recensement exhaustif. Dans les années 1990, des évaluations des migrations ont été faites. Des cartes de déplacement des troupeaux ont été produites mais elles sont désormais considérées comme obsolètes du fait des relocalisations des éleveurs dues aux crises militaro-politiques. Ainsi, les données sur l'élevage bovin sont estimées peu fiables. Une étude sur la productivité a été menée en 1996.

Les données sur les autres cheptels (notamment caprins et ovins) proviendraient d'une étude menée en 1999 sur les petits ruminants.

L'ANDE couvre l'ensemble du territoire à travers trois directions régionales. Les cadres de l'ANDE auraient reçu une formation en SIG par le LACCEG en 2003. Un nouveau recensement pastoral est prévu, dont la méthodologie a été développée, mais qui n'a pas encore trouvé de financement. Un renforcement de capacité des agents sur cette méthodologie s'avèrerait nécessaire.

### **Données socio-économiques**

L'ICASEES est responsable de la collecte des données sur les indicateurs de pauvreté. Il organise pour cela des enquêtes de terrain. Les dernières sont l'ECVR de 2003, l'ECVU de 2003 et l'ECASEB de 2008. Ces enquêtes ont été conçues dans le but d'élaborer le profil de pauvreté de la RCA. Les données sont désagrégées au niveau sous-national et sont fiables.

L'ICASEES élabore les comptes de la nation et projette les agrégats macroéconomiques. Les comptes de la nation sont élaborés sur la base d'informations concernant la monnaie et le crédit (source : BEAC), les finances publiques (sources : les différentes Directions générales concernées, l'UE, la BEAC, le fonds routier, le système bancaire et la BEAC), le commerce extérieur (sources : douanes), le balance des paiements (source : BEAC), la dette publique (source : Direction de la dette) et le PIB (estimations faites par la DGSEES).

Les indices de prix sont calculés annuellement, se basant sur des enquêtes fréquentes auprès d'échantillons de points de vente.

Le dernier annuaire statistique publié par l'ICASEES couvre la période 2006-2007. L'ICASEES possède les compétences et l'expérience pour la récolte des données concernées. Les lacunes identifiées concernent le financement des enquêtes nécessaires à la mise à jour des données.

### **Secteur minier**

Les données sur les ventes de produits miniers sont recueillies par le BECDOR, par le relevé des bordereaux de vente. Ces données sont disponibles de 1929 à 2010. Ce suivi ne concerne que l'or et le diamant. Des prévisions sont faites sur les productions des trois années suivantes. Ces statistiques sont désagrégées par zones minières.

Du fait de l'extraction minière artisanale, la production n'est pas maîtrisée. Le ministère manque de moyens financiers pour l'organisation d'enquêtes de terrain. Une étude de la BM a estimé à 20 ou 30

% la fraude dans ce secteur mais l'estimation est considérée comme très peu fiable. Il est estimé que l'ensemble de la production de diamant est exporté, alors qu'une partie de l'or produit est vendue aux bijoutiers locaux.

Une carte des ressources minières est utilisée, notamment dans l'Atlas de la RCA (RSS, 2009) mais la Direction générale des mines estime cette carte peu réaliste. Un bureau a été nouvellement créé pour l'évaluation des ressources minières. Il en est au stade de l'élaboration de son plan de travail.

## **Annexe 4a : Elaborer un système de suivi des émissions et absorptions**

- 1. Bibliographie utilisée**
- 2. Comptes-rendus des entretiens faits spécifiquement pour le MNV**

## ➔ Annexe 4a-1 – Bibliographie utilisée

Brown S., 1997. Estimating biomass and biomass change of tropical forests: a primer UN FAO Forestry paper 134, Rome, pp 55.

Burkhardt H.E. and Avery T.E., 1983. Forest measurements, 3<sup>rd</sup> Ed. McGraw-Hills companies. 331 p. ISBN 0070025037.

Cairns M.A., Brown S., Helmer E.H. and Baumgardner G.A., 1997. Root biomass allocation in the world's upland forests. In *Oecologia* 111. Pp 1-11.

Chave J, Andalo C., Brown S., Cairns, M.A., Chambers J.Q., Eamus D., Fölster H., Fromard F., Higuchi N., Kira T., Lescure J.-P., Nelson B.W., Ogawa H., Puig H., Riéra B. and Yamakura T., 2005. Tree allometry and improved estimation of carbon stocks and balance in tropical forest. In *Oecologia* 145. Pp 87-99.

Demarquez B., 2007. Analyse juridique en vue de l'ancrage institutionnel de la cellule aménagement au sein du MEFCP. PARPAF II – volet institutionnel. 55p.

Dhorne P., 2007. L'inventaire d'exploitation. Base d'une exploitation forestière durable et à faible impact, fondement de la traçabilité et précepte pour la certification forestière – Standards de qualité et outil d'évaluation en RCA. Mémoire de fin d'étude AgroParisTech-FRM. 162p.

Duveiller G., Defourny P., Desclée B. and Mayaux P., 2008. *Deforestation in Central Africa : Estimates at regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically-distributed Landsat extracts*. Remote Sensing & Environment, **112**. Pp 1969-1981.

FAO, 2001. Global Forest Resources Assessment 2000. FAO Forestry Paper 140. 511 p.

FAO, 2006. Global Forest Resources Assessment 2005. Progress towards sustainable forest management. FAO Forestry Paper 147. 350 p.

FAO, 2009. Rome. Plateforme WISDOM pour Bangui. Diagnostic et cartographie du territoire et de la société pour le bois énergie. 54 p.

FAO, 2010. Global Forest Resources Assessment 2010. FAO Forestry Paper 167. 371 p.

FCCC/CP/2007/6/Add.1

FCCC/CP/2009/11/Add.1

FCCC/TP/2009/1

GOFC-GOLD, 2009. A sourcebook of methods and procedures for monitoring and reporting anthropogenic greenhouse gas emissions and removals caused by deforestation, gains and losses of carbon stocks in forests remaining forests, and forestation. 197 p.

IPCC, 2003. Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry. IGES. 595p.

IPCC, 2006. Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories. Vol.4. Agriculture, Forestry and Other Land Use. IGES. 629p.

Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches Chargé de l'Environnement, 2006. Normes Nationales d'Elaboration des Plans d'Aménagement. PARPAF. 243 p.

MEFCP, 2008. Programme d'Action National d'Adaptation au changement climatique. Pp 67.

Mokany K., Raison J.R. and Prokushkin A.S., 2006. Critical analysis of root:shoot ratios in terrestrial biomes. In *Global Change Biology* 12. Pp 84-96.

Mugnier A., Cassagne B., Bayo N. et Lafon C., 2009. Estimation des stocks de carbone des forêts du Bassin du Congo pour le REDD : étude comparative conduite sur 22 types forestiers, 4 pays et un dispositif d'aménagement 4.8 millions d'ha. XIII World Forestry Congress. Buenos Aires, Argentina. 11p.

Nasi R., Mayaux P., Devers D., Bayol N., Eba'a Atyi R., Mugnier A., Cassagne B., Billand A., Sonwa D.J.. 2009. In : De Wasseige Carlos (ed.), Devers Didier (ed.), De Marcken Paya (ed.), Eba'a Atyi Richard (ed.), Nasi Robert (ed.), Mayaux Philippe (ed.). *Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2008*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, p. 199-216.

Picard N. et Gourlet-Fleury S., 2008. Manuel de référence pour l'installation de dispositifs permanents en forêt de production dans le Bassin du Congo. CIRAD, COMIFAC Ed. 265 p.



Ravindranath N.H. and Ostwald M., 2008. Carbon Inventory Methods. Handbook for Greenhouse Gas Inventory, Carbon Mitigation and Roundwood Production Projects. Advances in global change research, Vol. 29. Springer Eds. 308 p.

Rivain S., 2008. PARPAF 2, volet institutionnel. Appui technique en environnement. TEREА-MEFCP. 96 pp.

Wasseige C., Devers D., de Marcken P., Eba'a Atyi R., Nasi R. et Mayaux Ph., 2009. Les Forêts du Bassin du Congo - Etat des Forêts 2008. 426 pages, ISBN 978-92-79-132 11-7.

→ Annexe 4a-2 : Comptes-rendus des entretiens faits spécifiquement pour le MNV

Nom	Prénom	Institution	Fonction	Date	Eléments remarquables
Tito Tombet	Basile Jules	PGPRN	Chef de projet Chargé d'étude	09/09/2010	Travail avec les communautés sur les plans simples de gestion (des capacités même si faibles)
					Un cadre légal encore à améliorer (Code forestier)
					Des compétences et données techniques encore faibles et peu de ressources pour les améliorer
					Les conflits entre ONG risquent de rendre la participation locale difficile
Marion	Hugues	AFD	Directeur Agence	06/09/2010	Gouvernance des forêts correcte en RCA (PARPAF)
					Problème : instabilité et tensions de l'extérieur = une approche régionale à envisager
					Problème : très faibles moyens humains sur le plan technique (MRV)
					Problème : faible représentativité des ONG
Yalibanda	Yves	MEFCP	Coordinateur COMIFAC	07/09/2010	Techniquement, tout vient du PARN et de PARPAF
					Dispositifs de suivi localisés sur les zones de forêts denses (Sud-Ouest), zones de savane peu étudiées sauf pour les zones de chasse, mais pas en terme de biomasse
					Processus de décentralisation en cours = à considérer pour l'articulation des acteurs dans les activités REDD éventuelles
					Problème de l'instabilité politique et des pressions extérieures (bétail)
Yarisssem	Jean-Bernard	WWF	Directeur	07/09/2010	Des activités localisées dans le Sud-Ouest et des données techniques issues du PARN. Beaucoup de données mais non spatialisées (pas de SIG)
					Problème de l'exploitation forestière illégale = problème pour suivre la biomasse suivant une approche « gains-pertes »
Koumanda	Fernand Arsène	MDRA	DG Elevage	08/09/2010	Maîtrise de l'élevage difficile avec de plus en plus de transhumance (pression externe)
					Données techniques, suivies par l'ANDE, basées sur de vieilles études = estimations peu fiables
Namfio	Jacques	MDRA	DG Agriculture	08/09/2010	L'insécurité génère beaucoup de terres non utilisées, particulièrement au Nord
					Les aspects techniques sont laissés à l'ACDA qui ne dispose cependant que de très peu de moyens
Namkoisse	Emmanuel	ANDE	Directeur Général	08/09/2010	Seulement 300 personnes pour tout le territoire
					Pas de recensement depuis 20 ans
					Des réflexions régionales existent sur la gestion du bétail car un contrôle national est impossible
					Pas de plan pluriannuel = aucune visibilité
Maidou	Hervé	PARPAF	Directeur Adjoint	08/09/2010	Données techniques disparues pendant les événements du début des années 2000
					Des normes de suivi techniques mises en place au niveau national, incluant un suivi spatialisés de la biomasse forestière mais seulement basé sur des données de forêts dense
Passe Sanand	Patrice	OCDN	Directeur	08/09/2010	Problème récurrent des projets : leur pérennité = questionnement sur les activités à long terme, et s'appuyer sur des institutions (ex. pas d'institut de géographie en RCA)
					Emergence des ONG très récente et encore pas assez organisée pour faire valoir les droits des populations locales, notamment face aux exploitants forestiers (conflits)
					Prise en compte récente et encore faible des communautés locales dans la politique nationale

					Suivi nécessaire de l'application des normes (respect de l'implication des populations locales)
Sitamon	Saint Jérôme	MEFP	Directeur	08/09/2010	Conflits récurrents populations locales/Sociétés Forestières sur l'application stricte des plan d'aménagement (implication des populations locales)
					Besoin de sensibilisation/formation des populations locales qui ne peuvent pas participer à des activités REDD en l'état actuel de leurs connaissances/compétences
					Réseau d'ONG existant avec cartographie participative des territoires mais peu étendu.
Zowya	Florent	ECOFAC	Directeur	09/09/2010	Travail cartographique mais sur les zones cynégétiques. Peu de travail fait sur la biomasse
					Pression anthropique au nord avec modification du paysage floristique : suivi difficile pour cause d'insécurité = campagnes d'inventaires risquées
					Pression anthropique vient de RDC, du Tchad et du Soudan = approche régionale nécessaire pour le suivi et le contrôle
Malibangar	Aline	PNUD	Chargé de Programme Energie et Environnement	09/09/2010	Extension en cours des aires protégées
					Renforcement de capacités sur adaptation au changement climatique à coordonner avec stratégie REDD
					Problème pour la sensibilisation avec un réseau d'ONG encore mal organisé
Medi	Augustin	PNUD	Coordinateur Projet Bangasso	07/09/2010	Problème sévère d'insécurité au nord
					Des programmes de renforcement de capacités des communautés locales en cours sur ressources naturelles, protection, inventaires floristiques et faunistiques = objectif de compétences décentralisées
Mbaro	Théodore	MEFCP	Directeur Général Eaux et Forêts	10/09/2010	Moyens humains très faibles = 200 personnes pour tout le territoire
					Direction des inventaires sans moyens matériels non plus (pas d'inventaire depuis le PARN – 1994)
					Problème de la dégradation autour des villes (bois de chauffe)
Doko	Paul	ACAPE	Directeur (ex-USAID CARPE)	10/09/2010	Absence d'entités pour réaliser les études d'impact
					Manque d'autorité scientifique en RCA
					Difficulté du travail au niveau régional (rétention d'information/technique)
					Mauvaise prise en compte des communautés locales (loi foncières, redistribution des bénéfices)
					Les données biomasse viennent essentiellement des études de l'Orstom
Bokoto	Bruno	FAO	Coordinateur National	13/09/2010	Dégradation dans le nord liée à l'élevage mais aucune donnée technique pour cette zone (suivi par les eaux et forêts normalement)
					Des indicateurs de dégradation suggérés (e.g. espèces clé)
					Importance du suivi des feux de brousse en RCA
Raulin Papoto	Arnaud Basile	LACCEG	Ass. Technique Directeur	13/09/2010	Difficulté de connexion pour télécharger des images satellite. Peu d'images récentes
					Moyens humains très faible mais mise en place d'une formation en géomatique
					70% des fonds carto. (IGN) de RCA scannés, mais problème de projection à corriger sur tous
Mamang K.	Jean-Baptiste	MEFCP	DG Faune et AP	10/09/2010	Travail essentiellement lié à la faune
					Seulement 300 à 400 personnes pour tout le territoire en termes de personnel = contrôle difficile
					Utilisation des bases de données externes (ECOFAC, PARPAF)

Ngakeu	Mba Limbingo	CODICOM	Coordonateur Plateforme Société Civile	11/09/2010	Différentes plateformes/réseaux d'ONG au niveau national et régional.
					Difficulté de coordination au niveau régional
					Manque de processus d'évaluation indépendants, en particulier auprès des sociétés forestières
Nassif	Lawrence	IFB	Directeur Général	13/09/2010	Conflits importants avec les communautés locales (front pionniers dans les concessions)
					Cartographie entièrement réalisée par le PARPAF. Les sociétés forestières font les inventaires
					Pression sur les forêts pour le bois de chauffe
Guiné	Jean-Claude	ISDR	Chargé d'Etude	14/09/2010	Financements pour la recherche extrêmement faibles (appui ARF)
					Formation centrée sur les plan d'aménagement = pas d'expertise nationale possible en termes d'inventaires de GES
					Pas de vision de participation des communautés locales
Nakoe	Gaston	CDF	Directeur	15/09/2010	Une seule licence ArcGIS et ENVI, et 3 personnes qualifiées
					CDF sera inclus dans l'agence qui fera suite au projet PARPAF (CDF+PARPAF+OEFB)
					Travail sur la base des données secondaires du PARN et des données du PARPAF, de l'IGN et d'images LandSat
					Base de données biomasse seulement sur la base des inventaires commerciaux (PARPAF)
Wabodou	François	ISDR	Directeur	15/09/2010	Inventaires multi-ressources non enseignés = pas d'expertise nationale possible pour les inventaires de GES
					Approche régionale possible pour la formation des inventaires de GES (et géomatique) grâce au processus régional d'uniformisation des formations (RIFFEAC)
					Recherche forestière traitée par ARF-INCRA